

aktuell

- **Budgetäre Entscheidungen gut überlegen!**
- **Mûrement réfléchir les décisions budgétaires!**



Comment contacter l'OGBL?

Pour un conseil ou une assistance en matière de droit du travail ou de droit social vous pouvez vous adresser au **Service Information, Conseil et Assistance (SICA)** de l'OGBL en composant le numéro de téléphone unique suivant: **(00352) 2 65 43 777** ou bien envoyer un courriel à l'adresse e-mail suivante: **info@ogbl.lu**.

Pour toutes les autres questions, n'appellez pas ce numéro svp! (voir page 45)

Pour nous poser une question, utilisez notre formulaire sur notre site internet **www.ogbl.lu** sous la rubrique **Service aux membres: Posez vos questions**. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

Agence/Antenne	Adresse	Permanences	
Luxembourg	B.P. 2031, 146, bd de la Pétrusse, L-1020 Luxembourg	Mardi, jeudi: 9h00-11h30 Les autres jours sur rendez-vous Frontaliers français: Mardi et vendredi sur rendez-vous	Fax 48 69 49
Differdange	B.P. 126, 4, rue Emile Mark, L-4620 Differdange	Mardi: 9h00-11h30 Jeudi: 9h00-11h30, 14h00-17h00	Fax 58 34 56
Dudelange	Maison syndicale, 31, avenue G-D Charlotte L-3441 Dudelange	Lundi, mardi, mercredi, jeudi: 14h00-17h00 Mercredi: 9h00-11h30 Vendredi matin sur rendez-vous	Fax 51 50 05-529
Esch/Alzette	B.P. 149, 42, rue de la Libération, L-4002 Esch/Alzette	Lundi: 14h00 - 18h00 Vendredi: 8h30-11h30	Fax 26 54 02 59
Ettelbruck	6, rue Prince Jean, L-9052 Ettelbruck	Mardi, Jeudi: 8h00-11h30 Mardi: 13h30-16h30 Lundi matin, vendredi a-m: sur rendez-vous	Fax 81 97 13
Grevenmacher	4, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher	Lundi: 9h00-11h30 sur rendez-vous Mercredi: 9h00-11h30, 13h00-16h30	
Rodange	72, avenue Dr Gaasch, L-4818 Rodange	Mardi: 14h00-17h00 Mercredi: 9h00-11h30	Fax 50 44 81
Wiltz	2, rue Michel Rodange, L-9557 Wiltz	Jeudi: 14h00-17h00 Lundi après-midi: sur rendez-vous	
Frontaliers français			
Audun-le-Tiche	B.P. 41, 64, rue Maréchal Foch F-57390 Audun-le-Tiche	Mardi, jeudi: 14h00-17h30	Fax (+33) (0) 3 82 50 32 53
Thionville	32, allée de la Libération, F-57100 Thionville	Lundi: 8h30-11h30, Mercredi: 14h00-17h30 Permanences spéciales droit social français: Les 1 ^{er} et 3 ^e vendredi du mois, 14h00-16h30	Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03
Volmerange	2, avenue de la Liberté, F-57330 Volmerange-les-Mines	Jeudi: 14h30-17h30 sur rendez-vous	
Longwy	Maison de la Formation CGT, Centre Jean Monnet F-54810 Longlaville	Mercredi: 14h00-17h00	Fax (+33) (0) 3 82 25 17 69
Frontaliers belges courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu			
Aywaille	22, rue Louis Libert, B-4920 Aywaille (FGTB)	1 ^{er} et 3 ^e lundi du mois: 14h30-17h30	
Bastogne	8a, rue des Brasseurs, B-6600 Bastogne (FGTB)	1 ^{er} samedi du mois: 9h00-11h30 Mardi: 14h30-17h30	Tél. (+32) (0) 61 21 19 87
Habay-la-Neuve	11, rue de l'Hôtel de Ville, B-6720 Habay-la-Neuve (Mutualité Socialiste du Luxembourg)	Jeudi: 9h00-11h30	
Vielsalm	57, rue de la Salm, B-6690 Vielsalm (FGTB)	1 ^{er} et 3 ^e jeudi du mois: 14h30-17h30	
Deutsche Grenzgänger			
Bitburg	Brodenheck-Straße 19, D-54634 Bitburg	Mittwoch: 17.00-21.00 Uhr	Tél. (+49) (0) 6561-6049477
Trier	Herzogenbuscher-Straße 52, D-54292 Trier 1. OG links (Ver.di) am Ende des Flurs rechts	Donnerstag: 13.00-17.00 Uhr	
Saarlouis	Karcher-Straße 1A, D-66740 Saarlouis (direkt am Kleinen Markt)	Dienstag: 16.00-20.00 Uhr	Tél. (+49) (0) 6831 76 45 362 Fax (+49) (0) 6831 76 47 022
Autres Services			
DTH	Département des Travailleurs handicapés B.P. 2031, 146, bd de la Pétrusse, L-1020 Luxembourg	Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h00-12h00 et 14h00-18h00	Joël Delvaux, Tél. 49 60 05 345
Eures	PED – Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat	Rodange, Arlon, Bastogne, Aywaille, Vielsalm, Dudelange	
Stress au travail	Service de consultation	Tél.: (+352) 27494-222	



Aktuell

Sommaire

Editorial 4

Lors de ses décisions budgétaires, le gouvernement doit prendre en compte que la situation sociale des salariés s'est détériorée

Dossiers nationaux 6

Appel à participer à l'euromanif à Bruxelles
Entrevue avec le ministre de l'économie
Gespräche mit dem Hochschulminister
Gespräche mit dem Minister für nachhaltige Entwicklung und Infrastrukturen
Entrevue avec le ministre de la sécurité sociale
Le secrétariat social vous informe
Noruff op de Jean-Claude Wolff

Du nouveau dans les entreprises 18

Bâtiment, Santé, Nettoyage, Services et Energie, Navigation

Départements 26

Révolution des œilletons: Il y a 40 ans
Jobs de vacances

Frontaliers 29

Action de solidarité avec le peuple grec
Besteuerung der Renten
Le système de sécurité sociale au Luxembourg

Assemblées générales 2014 32

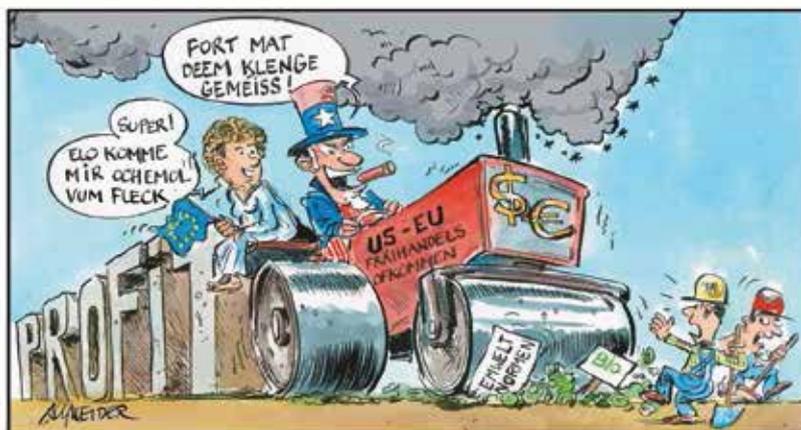
Europe 34

Sommet social du Benelux
Le référendum suisse
Konferenz: Ein Stolperstein für Ökologie und Demokratie?

Formation syndicale 38

Chambre des salariés 40

Divers 43



AM FRÄHANDELSVEREINBARUNG MIT DEN USA
KLÄMMT D'EU MAT OP DAT HÉICHT PÄERD



E BESSERE STAATSBUDGET 2014 HEESCHT NET E
BESSERE PRIVATHAUSHALTSBUDGET



EUROMANIF ZU BRËISSEL - D'WAHL FIR E BESSERT
EUROPA BEI DER EUROPAWAHL 2014

Aktuell Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“
Herausgeber für den OGBL: Jean-Claude Reding
60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette
Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20
Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: Jean-Claude Reding

Editeur responsable pour la Belgique:
Jacques Delacollette 17, rue de l'Ecole B-6666 Wibrin

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. La rédaction se réserve le droit d'abrégier les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.



Jean-Claude Reding
Präsident des OGBL

Bei ihren haushaltspolitischen Entscheidungen muss die Regierung berücksichtigen, dass sich die soziale Situation vieler Arbeitnehmer verschlechtert hat

Anfang März wird die Regierung den definitiven Staatshaushalt für 2014 vorlegen. Das Jahr 2013 wird wohl mit einem gesamtstaatlich ausgeglichenen Haushalt abschließen. Die volkswirtschaftlichen Eckwerte für 2014 haben sich verbessert.

Diese positive Entwicklung darf aber nicht darüber hinwegtäuschen, dass sich die wirtschaftliche Lage vieler Menschen verschlechtert hat.

Laut den Berechnungen des Wirtschafts- und Sozialwissenschaftlichen Instituts der Hans-Böckler-Stiftung sind die Reallöhne in Luxemburg 2011 und 2012 um 1,7% gesunken. Diese negative Tendenz wird durch Berechnungen der Arbeitnehmerkammer bestätigt.

Die Ursachen für diese Entwicklung sind zweifach. Einerseits haben die dauernden Indexverschiebungen zu Verlusten geführt, andererseits sind die Lohnverhandlungen vor dem Hintergrund der Wirtschaftskrise schwieriger geworden.

Auch die steigende Anzahl von Menschen mit befristeten Arbeitsverträgen, die meist schlechter bezahlt sind, hat zu dieser Entwicklung beigetragen. Ende 2013 mussten sich 30% der Jugendlichen bis zu 24 Jahren mit derartigen Verträgen abfinden. Insgesamt hatten 2012 7,6% der arbeitenden Bevölkerung einen befristeten Arbeitsvertrag. Die Tendenz ist seit Jahren steigend.

Hinzu kommt die Teilzeitarbeit, die zunehmend unfreiwillig ist.

Bedrohlich ist auch die hohe Verschuldung der Haushalte in Luxemburg, wenn man den Zahlen der Europäischen Kommission Glauben schenken kann, insbesondere was die Langzeitkredite betrifft.

Da die Schuldzinsen normalerweise variabel sind, kann eine Zinserhöhung verbunden mit der beschriebenen negativen Lohnentwicklung und einem erhöhten Arbeitslosigkeitsrisiko manche verschuldete Familie in arge Bedrängnis bringen.

Vor diesem Hintergrund wäre es ein verhängnisvoller sozial- und wirtschaftspolitischer Fehler, der Masse der schaffenden Bevölkerung weitere reale Einkommensverluste zuzumuten. Eine allgemeine Austeritätspolitik auf Kosten der Lohnentwicklung und der Sozialleistungen der Klein- und Mittelverdiener, wie sie die EU-Kommission von José Manuel Barroso und Viviane Reding propagiert und verordnen will, ist in der aktuellen wirtschaftlichen und sozialen Lage falsch und fatal für den sozialen Zusammenhalt, auch in einem Land wie Luxemburg.

Die geplante Mehrwertsteuererhöhung wird zu einer zusätzlichen Belastung des Netto-Haushaltseinkommens führen. Laut einer Berechnung des Deutschen Instituts für Wirtschaftsforschung, die im Auftrag der Arbeitnehmerkammer durchgeführt wurde, liegt die durchschnittliche Belastung zwischen 0,6 und 0,9%, wobei die relative Mehrbelastung mit steigendem Einkommen abnimmt. Im Klartext: Die Belastung für kleine und mittlere Einkommen ist relativ betrachtet höher als für Spitzenverdiener. Schon allein aus dieser Ursache heraus, muss die aus der geplanten Mehrwertsteuererhöhung resultierende Preiserhöhung integral im Preisindex erfasst werden und in der Indexanpassung der Löhne und Pensionen berücksichtigt werden. Zusätzliche steuerliche Entlastungen für kleine und mittlere Einkommensbezieher sind notwendig.

Jean-Claude Reding
Président de l'OGBL

Lors de ses décisions budgétaires, le gouvernement doit prendre en compte que la situation sociale des salariés s'est détériorée

Début mars, le gouvernement va présenter le budget de l'État définitif de 2014. L'année 2013 sera clôturée avec un budget de l'administration publique en équilibre. Les données sur le plan de l'économie nationale pour 2014 se sont améliorées.

Cette évolution positive ne doit cependant pas dissimuler le fait que la situation économique de nombreuses personnes s'est détériorée.

Selon un calcul de l'institut économique et social de la fondation Hans Böckler (Hans-Böckler-Stiftung), les salaires réels au Luxembourg ont baissé en 2011 et 2012 de 1,7%. Cette tendance négative se voit confirmée par des calculs de la Chambre des salariés.

Les raisons pour ce développement sont doubles. D'un côté, les manipulations permanentes de l'index ont amené à des pertes, de l'autre côté, les négociations salariales sur fond de crise économique sont devenues plus difficiles.

Le nombre croissant de personnes avec des contrats de travail à durée déterminée, qui souvent sont moins bien rémunérés, ont également contribué à ce développement. Fin 2013, 30% des jeunes de moins de 24 ans ont dû se satisfaire de pareils contrats. En 2012 au total 7,6% de la population active était en possession d'un contrat de travail à durée déterminée. La tendance est à la croissance depuis des années.

S'y ajoute le travail à temps partiel, qui pour la plupart du temps n'est pas volontaire.

Ce qui est également inquiétant, c'est l'endettement élevé des ménages au Luxembourg, en particulier en ce qui concerne les crédits à longue durée, pour autant que les chiffres de la Commission Européenne soient fiables.

Comme les intérêts passifs sont normalement à taux

variable, une majoration des taux d'intérêts liée à une évolution négative des salaires et à un risque de chômage de plus en plus élevé peut mettre en difficultés bien des familles endettées.

Dans ces conditions, ce serait une grave erreur de politique sociale et économique, d'imposer à la masse des salariés des pertes de revenus encore plus importantes. Une politique d'austérité générale aux dépens de l'évolution des salaires et des prestations sociales pour les petits et moyens salaires, comme le prône et le veut imposer la Commission Européenne de José Barroso et de Viviane Reding, est dans la situation économique et sociale actuelle une grave erreur avec des conséquences fatales pour la cohésion sociale, même dans un pays comme le Luxembourg.

La hausse prévue de la TVA engendrera une charge supplémentaire pour les revenus nets des ménages. Selon un calcul de l'institut allemand de recherche économique «Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung», qui a été réalisé sur demande de la Chambre des salariés, la charge moyenne se situe entre 0,6 et 0,9%, sachant que la charge supplémentaire relative diminue avec l'importance du revenu. En clair: la charge supplémentaire est plus importante pour les petits et moyens revenus que pour les revenus élevés. Rien que pour cette raison, l'augmentation des prix qui découlera directement de la hausse prévue de la TVA devra être intégralement incluse dans le calcul de l'indice des prix à la consommation et prise en compte dans l'adaptation des salaires et des pensions à l'inflation. Des allègements fiscaux supplémentaires sont nécessaires pour les salariés à petits et moyens revenus.

EUROMANIF

4 AVRIL 2014 À BRUXELLES

Participez à l'euromanif et pesez par votre engagement pour une véritable Europe sociale sur les élections européennes.

Appel à participer à l'euromanif du 4 avril à Bruxelles

Avec la mise en place du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'union économique et monétaire comme réponse à la crise économique, financière et budgétaire, nous sommes entrés dans une nouvelle phase de la politique européenne qui a reçu un impact beaucoup plus important sur la politique menée par les gouvernements nationaux. Leur marge de manœuvre en matière de politique économique et budgétaire a été limitée et fortement encadrée par des réglementations européennes.

La politique européenne actuelle, menée sous l'impulsion de la Commission européenne ainsi que de la Banque centrale européenne et hélas toujours soutenue par la majorité des gouvernements nationaux dans le Conseil européen, est une politique d'austérité qui coupe dans les dépenses sociales, qui s'immisce dans les négociations salariales pour imposer au mieux une modération salariale ou au pire des diminutions salariales. Cette politique ne crée pas d'emplois, mais les détruit, elle ne combat pas la précarité des emplois, mais au contraire elle s'attaque par des soi-disant réformes du marché du travail à la fonction protectrice du droit du travail. C'est une politique qui vise à affaiblir les négociations collectives et les possibilités d'action syndicale.

Cette politique a mené à une explosion des inégalités dans tous les pays européens, à une montée du chômage et surtout à un chômage scandaleusement élevé des jeunes. Cette politique n'a pas résolu les problèmes

budgétaires dans beaucoup de pays. Cette politique continue à favoriser les privatisations, détruisant ainsi les services publics et les services d'intérêt général qui sont un élément essentiel du modèle social européen.

Cette politique brille par son absence d'une politique industrielle européenne visant le développement d'une industrie européenne de pointe.

Les recommandations de la Commission européenne pour le Luxembourg sont dans la droite ligne de cette politique:

- Renforcer la compétitivité des entreprises en diminuant le coût salarial; en clair il s'agit d'abolir l'indexation des salaires et des retraites, de détruire les conventions collectives pour imposer une diminution des salaires en faveur d'une augmentation des profits et ce sans même penser à imposer une politique d'investissement de ces profits.
- Flexibiliser le droit du travail et l'organisation du temps de travail soi-disant pour favoriser la création d'emplois. En clair, cette politique ne fera que renforcer la précarité de l'emploi et qu'affaiblir la position des salariés dans les négociations collectives. Cette politique ne créera pas d'emplois et elle conduira à une érosion du pouvoir d'achat. Les gains réalisés aux dépens des salariés sont utilisés pour spéculer à court terme et non pas pour faire des investissements productifs.
- Diminuer les dépenses publiques en coupant dans le système public des retraites, en diminuant la participation de l'Etat au financement de la sécurité sociale.

La politique européenne actuelle est un échec économique et social complet. Un changement de cap radical s'impose. Nous pouvons y parvenir en votant aux élections européennes uniquement pour les candidates et les candidats qui s'opposent à la politique européenne actuelle et qui appuient les positions et propositions du mouvement syndical européen. L'OGBL adressera



des propositions et revendications claires à toutes les candidates et tous les candidats au Luxembourg et dans la Grande région et informera en conséquence les salariés actifs et pensionnés, résidents et non-résidents du Luxembourg.

Mais participer aux élections n'est qu'un moyen pour imposer un changement de cap.

La Confédération européenne des syndicats (CES) appelle le 4 avril à une grande manifestation syndicale à Bruxelles pour appuyer la revendication syndicale d'un changement de cap et de l'abandon de la politique d'austérité menée en Europe. L'OGBL appuie cet appel et participera à cette manifestation. Cet appui doit se concrétiser par une participation massive des militants de l'OGBL.

Une participation massive des salariés du Luxembourg

à cette manifestation sera un signe important vis-à-vis du monde politique et patronal.

Nous vous appelons donc à participer à la manifestation et à mobiliser vos collègues de travail pour faire de même.

Afin de pouvoir organiser au mieux le trajet des bus qui nous achemineront à Bruxelles, nous vous prions de remplir le bulletin d'inscription ci-dessous et de nous le renvoyer le plus rapidement possible. Vous recevrez par retour de courrier les détails du voyage (heure et lieu de départ). La manifestation est prévue pour 11h30. Il faut donc prévoir un départ à 8h00 au plus tard. Le retour se fera probablement vers 17h00. Un ravitaillement (sandwiches et boissons) sera organisé.

Merci d'avance de votre solidarité et de votre engagement!

Aufruf zur Teilnahme an der Eurodemo vom 4. April in Brüssel

Mit der Einführung des Vertrags über Stabilität, Koordinierung und Steuerung in der Europäischen Wirtschafts- und Währungsunion (SKS-Vertrag) als Reaktion auf die Wirtschafts-, Finanz- und Haushaltskrise, sind wir in einer neuen Phase der europäischen Politik angekommen. Diese hat nun einen viel größeren Einfluss auf die Politik der nationalen Regierungen. Ihr Freiraum bezüglich der Wirtschafts- und Haushaltspolitik ist durch europäische Regelungen reduziert und stark eingeschränkt worden.

Bei der jetzigen Europapolitik, unter dem Einfluss der Europäischen Kommission und der Europäischen Zentralbank, die bedauerlicherweise noch von den meisten Nationalregierungen im Europäischen Rat unterstützt wird, handelt es sich um eine Austeritätspolitik, die Kürzungen in den Sozialausgaben vornimmt, die sich in die Lohnverhandlungen einmischt, um so im besten Fall eine Lohnmäßigung oder im schlimmsten Fall eine Lohnkürzung aufzuzwingen. Diese Politik schafft keine Arbeitsplätze, sondern schafft sie ab, sie bekämpft nicht die Arbeitsunsicherheit, sondern sie gefährdet, durch Scheinreformen des Arbeitsmarkts, die Schutzfunktion des Arbeitsrechts. Es handelt sich hierbei um

eine Politik die zum Ziel hat, die Kollektivvertragsverhandlungen sowie die Möglichkeiten von Gewerkschaftsaktionen zu schwächen.

Diese Politik hat zu einer Explosion von Ungerechtigkeiten in sämtlichen europäischen Ländern geführt, zu einer Zunahme der Arbeitslosigkeit und vor allem einer skandalös hohen Jugendarbeitslosigkeit. Diese Politik hat in vielen europäischen Ländern die Haushaltsprobleme nicht gelöst. Diese Politik fördert die Privatisierungen und zerstört auf diese Weise die öffentlichen Dienstleistungen sowie die Dienstleistungen von allgemeinem Interesse, die zu den wichtigsten Elementen des europäischen Sozialmodells gehören.

Diese Politik glänzt durch ihre Untätigkeit im Bereich der europäischen Industriepolitik, die sich für eine europäische Spitzentechnologie einsetzt.

Die Empfehlungen der Europäischen Kommission für Luxemburg zielen genau in diese Richtung:

- Die Wettbewerbsfähigkeit der Unternehmen stärken durch Senkung der Lohnkosten; im Klartext geht es hier um die Abschaffung der Indexierung der Löhne und Renten, um die Zerstörung der

EURODEMO

4. APRIL 2014 IN BRÜSSEL

Nehmen Sie an der Eurodemo teil und beeinflussen Sie die kommenden Europawahlen mit Ihrem Einsatz für ein echtes soziales Europa.

Kollektivverträge, mit dem Zweck Lohnkürzungen durchzusetzen zu Gunsten höherer Gewinne, und dies ohne zu verlangen, dass diese Gewinne neu investiert werden.

- Das Arbeitsrecht und die Arbeitsorganisation flexibilisieren, unter dem Vorwand, dass dadurch neue Arbeitsplätze geschaffen werden. Im Klartext heißt das, dass diese Politik nur dazu führen wird, die prekäre Arbeitslage zu verschärfen, und die Position der Arbeitnehmer bei den Kollektivvertragsverhandlungen zu schwächen. Sie wird auch keine Arbeitsplätze schaffen und sie wird zu einer Schwächung der Kaufkraft führen. Mit den erzielten Gewinnen wird kurzfristig spekuliert, aber sie werden nicht für produktive Investitionen genutzt.
- Die öffentlichen Ausgaben reduzieren indem Einschnitte im öffentlichen Rentensystem vollzogen werden, sowie Kürzungen bei der staatlichen Beteiligung an der Finanzierung der Sozialversicherungen.

Die aktuelle europäische Politik versagt vollständig, sowohl im wirtschaftlichen wie auch im sozialen Bereich. Eine radikale Richtungsänderung ist erforderlich. Wir können dies schaffen, indem wir bei den Europawahlen ausschließlich die Kandidatinnen und Kandidaten wählen, die gegen die aktuelle europäische Politik sind und die die Positionen und Vorschläge der europäischen Gewerkschaftsbewegung unterstützen. Der OGBL wird klare Vorschläge und Forderungen an alle Kandidatinnen und Kandidaten in Luxemburg und in der Großregion senden und wird anschließend die Arbeit

nehmer und Rentner, ob sie in Luxemburg wohnen oder nicht, darüber informieren.

Doch an den Wahlen teilnehmen ist nur eine Möglichkeit, eine Richtungsänderung herbeizuführen. Der Europäische Gewerkschaftsbund (EGB) ruft am 4. April zu einer großen gewerkschaftlichen Kundgebung auf, um die gewerkschaftliche Forderung nach einer Richtungsänderung zu unterstreichen und den Ausstieg aus der Austeritätspolitik in Europa zu erreichen. Der OGBL unterstützt diesen Aufruf und wird an dieser Demo teilnehmen. Diese Unterstützung muss konkret sichtbar werden durch eine massive Teilnahme der OGBL-Militanten.

Eine massive Teilnahme der Arbeitnehmer aus Luxemburg an dieser Kundgebung wird auch ein wichtiges Signal an die Politiker und Arbeitgeber sein.

Wir rufen Euch also dazu auf, alles zu versuchen, um an der Demo teilnehmen zu können sowie Eure Kollegen auch dafür zu gewinnen.

Damit wir die Fahr- und Routenpläne der Busse, die uns nach Brüssel bringen werden, besser organisieren können, bitten wir Euch das Anmeldeformular auszufüllen und es uns so schnell wie möglich zuzuschicken. Ihr werdet dann postwendend die Details der Fahrt (Abfahrtszeit und -ort) mitgeteilt bekommen. Die Demo soll um 11.30 Uhr stattfinden. Die Abfahrt sollte also spätestens um 8.00 Uhr sein. Die Rückfahrt wird wahrscheinlich gegen 17.00 Uhr stattfinden. Für Verpflegung (belegte Brötchen und Getränke) wird gesorgt sein.

Vielen Dank im Voraus für Eure Solidarität und Euer Engagement!



Fiche de participation / Teilnahmechein

Prénom, nom / Vorname, Name: _____

Adresse: _____

Tél. /Tel.: _____ Matricule membre / Mitgliedsnummer: _____

Email: _____

participe à l'euromanif / nimmt an der Eurodemo teil

Signature / Unterschrift _____

Prière d'envoyer jusqu'au 21 mars 2014 à / Bitte bis zum 21. März 2014 zurücksenden an:

**OGBL Maguy Baasch BP 149 L-4002 Esch/Alzette
Fax: 54 16 20 Email: maguy.baasch@ogbl.lu**



Programme gouvernemental

Entrevue entre l'OGBL et le ministre de l'Economie

Une délégation de l'OGBL, conduite par Jean-Claude Reding, président, a été reçue récemment par le ministre de l'Economie, Etienne Schneider, pour un échange de vues sur le programme gouvernemental en matière de politique économique et industrielle.

Les discussions portaient notamment sur la politique économique en général, la diversification économique, la lutte contre l'inflation, l'indexation des salaires et pensions, les prix administrés, les heures d'ouverture dans le commerce, la politique d'investissement, la politique des subsides, les participations étatiques et la nécessité d'instaurer une gestion centralisée dans ce domaine, les missions du nouveau comité de prévision rebaptisé «comité économique et financier», le semestre européen ainsi que la réforme de la loi sur les faillites et, dans ce contexte, un nouveau rôle pour le Comité de conjoncture. Il n'est en effet pas prévu de mettre en œuvre une réelle réforme du Comité de conjoncture, p.ex. sa gouvernance, ses objectifs, mais d'y adjoindre un rôle supplémentaire.

Le ministre Etienne Schneider a d'abord fait un exposé détaillé sur la politique de diversification économique dans quatre domaines-clés: la logistique, les technologies de la santé, les écotecnologies et les technologies de l'information et de la communication. Dans tous ces domaines, le gouvernement mènera une politique proactive et cherchera à attirer des investisseurs étrangers et entreprises de premier ordre. C'est par le biais de foires



internationales et de missions économiques à l'étranger que le gouvernement fera connaître encore davantage les atouts du Grand-Duché dans le monde.

Le ministre a ensuite répondu succinctement aux questions de l'OGBL sur un grand nombre de sujets.

En ce qui concerne plus particulièrement l'index, le président de l'OGBL a tenu à demander au gouvernement de ne pas continuer, au-delà de cette année, la modulation actuellement en vigueur. Il a montré, chiffres à l'appui, qu'il n'existait actuellement aucune nécessité économique de prolonger la manipulation du système.

La réunion s'est tenue dans un climat de coopération et d'écoute mutuelle.

Regierungsprogramm

Treffen zwischen dem OGBL und dem Wirtschaftsminister

Eine Delegation des OGBL, unter Leitung von Präsident Jean-Claude Reding, wurde kürzlich vom Wirtschaftsminister Etienne Schneider empfangen. Es gab einen Meinungsaustausch über das Regierungsprogramm in den Bereichen Wirtschaft und Industrie.

Bei dem Gespräch ging es vor allem um die Wirtschaftspolitik im Allgemeinen, die wirtschaftliche Diversifizierung, den Kampf gegen die Inflation, die Indexanpassung der Löhne und Renten, die Preise, die Öffnungszeiten der

Geschäfte, die Investitionspolitik, die Subsidienpolitik, die staatlichen Beteiligungen sowie die Notwendigkeit einer zentralen Verwaltung in diesem Bereich. Darüber hinaus wurde über die Missionen des neuen "Comité de prévision", umbenannt in "Comité économique et financier" (Wirtschafts- und Finanzkomitee), das Europasemester sowie über das Konkursgesetz gesprochen. In diesem Zusammenhang ging es auch um die neue Rolle des Konjunkturkomitees. Es ist jedoch nicht vorgesehen, eine Reform des Konjunkturkomitees durchzuführen, z.B.

seine Leitung, seine Ziele. Vielmehr soll dem Konjunkturkomitee eine zusätzliche Rolle beigelegt werden.

Der Minister Etienne Schneider hat zuerst die Politik der wirtschaftlichen Diversifizierung in vier Schlüsselbereichen vorgestellt: die Logistik, die Gesundheitstechnologien, die Ökotechnologien sowie die Informations- und Kommunikationstechnologien. In all diesen Bereichen wird die Regierung eine proaktive Politik ausüben und versuchen, ausländische Investoren und erstrangige Firmen anzuziehen. Über internationale Ausstellungen und wirtschaftliche Auslandsmissionen wird die Regierung Luxemburg und seine Vorteile in der Welt noch bekannter machen.

Anschließend hat der Minister die Fragen des OGBL zu zahlreichen Themen beantwortet.

Was den Index betrifft, so bestand der Präsident des OGBL darauf die Regierung darum zu bitten, nicht über dieses Jahr hinaus an der aktuellen Modulierung festzuhalten. Er hat anhand von Zahlen bewiesen, dass es zurzeit keine wirtschaftliche Notwendigkeit gibt, die Manipulation des Systems zu verlängern.

Das Treffen fand in einer Atmosphäre des gegenseitigen Zuhörens und der Bereitschaft zur Zusammenarbeit statt.

Finanzielle Beihilfen für Hochschulstudien

Gespräche zwischen dem OGBL und dem Hochschulminister

Am 28. Januar 2014 wurde eine OGBL-Delegation unter der Leitung ihres Präsidenten Jean-Claude Reding vom Hochschul- und Forschungsminister Claude Meisch zu einem Gespräch über die Reform der finanziellen Beihilfen für Hochschulstudien empfangen.

Der Minister betonte eingangs, die Reformen würden auf den Grundsätzen der sozialen Gerechtigkeit und der Gleichheit basieren und er trage dafür Sorge, dass sie hundertprozentig mit dem Gemeinschaftsrecht übereinstimmen würden. Anschließend stellte er seinen Ansatz dar und unterstrich, dass die Arbeiten im Dialog mit

den Beteiligten schnell in einen Gesetzentwurf münden sollten, damit die neue rechtliche Bestimmung bereits im kommenden Herbst in Kraft treten könne.

Der OGBL stimmt sowohl den Grundsätzen als auch der Vorgehensweise zu, weist jedoch darauf hin, dass man bezüglich der Zahlen Vorsicht walten lassen sollte. Er wird dem Minister in Kürze seine schriftliche Stellungnahme vorlegen.

Das Treffen fand in einer Atmosphäre des gegenseitigen Zuhörens und der Zusammenarbeit statt.



Aides financières pour études supérieures

Entrevue entre l'OGBL et le ministre de l'enseignement supérieur

Le 28 janvier 2014, une délégation de l'OGBL, conduite par Jean-Claude Reding, président, a été reçue par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Claude Meisch, pour un échange de vues sur la réforme du système d'aides financières pour études supérieures.

D'emblée, le ministre a souligné qu'il souhaite fonder la réforme sur les principes de justice sociale et d'égalité et qu'il veillera à ce qu'elle soit en parfaite conformité avec le droit communautaire. Il a ensuite esquissé son approche et précisé que les travaux devraient

aboutir rapidement, dans le dialogue avec les acteurs concernés, à un projet de loi afin que le nouveau dispositif puisse être en vigueur dès la rentrée prochaine.

Si sur les principes et l'approche, l'OGBL ne peut que marquer son approbation, c'est sur les chiffres qu'il s'agit d'être prudent. L'OGBL soumettra prochainement sa position écrite au ministre.

La réunion s'est tenue dans un climat d'écoute mutuelle et de coopération.

Programme gouvernemental

Entrevue entre l'OGBL et le ministre du Développement durable et des Infrastructures

Une délégation de l'OGBL, conduite par Jean-Claude Reding, président, a été reçue le 30 janvier 2014 par le ministre du Développement durable et des Infrastructures, François Bausch, pour un échange de vues sur le programme gouvernemental en matière de politique des transports, de la mobilité et des travaux publics.

Les discussions ont couvert un large spectre de sujets couvrant notamment les infrastructures multimodales comme CFL-Cargo, le centre logistique Bettembourg-Dudelange, l'aéroport, le port de Mertert, l'extension du réseau ferroviaire, le tramway, la tarification, les Park & Ride, la coopération transfrontalière dans ces domaines et, enfin, les marchés publics.

En ce qui concerne les Park & Ride, le ministre a clarifié que le gouvernement n'envisage pas à ce stade de rendre le parking dans les P + R payant. Cependant, des études seraient effectuées pour trouver un système qui inciterait les utilisateurs actuels des P + R sur le territoire de la Ville de Luxembourg de s'orienter davantage vers le transport en commun. Ceci dans un souci de désengorgement du trafic à l'entrée et à l'intérieur de la capitale. Il a souligné que le réseau des P + R serait considérablement élargi.

Sur les marchés publics, le président de l'OGBL a demandé qu'une clause sociale obligatoire et contrai-

gnante garantissant le respect du droit du travail et des conventions collectives soit introduite dans la législation, voire dans la pratique des marchés publics dans les meilleurs délais. Le ministre était d'accord pour dire qu'une telle disposition serait un élément important pour éviter le dumping social sur les chantiers luxembourgeois. Pour l'OGBL, il faudrait aussi introduire une



clause environnementale qui contraindrait les entreprises étrangères à respecter les normes environnementales sur le territoire luxembourgeois.

Enfin, le président de l'OGBL a exhorté le ministre Bausch, comme il l'a fait à l'égard des autres membres du gouvernement que l'OGBL a récemment rencontrés, à veiller que l'initiative de la Commission européenne appelée REFIT visant à «alléger la législation euro-

péenne» ne devienne pas un prétexte pour réduire ou même supprimer certaines protections des salariés. L'OGBL a de sérieux doutes que sous le couvert de la simplification administrative, la Commission Barroso ne veuille s'attaquer notamment aux normes sur la sécurité et la santé au travail.

L'entrevue s'est déroulée dans un climat d'écoute mutuelle et de volonté de coopération.

Regierungsprogramm

Gespräche zwischen dem OGBL und dem Minister für nachhaltige Entwicklung und Infrastrukturen

Am 30. Januar 2014 empfing der Minister für nachhaltige Entwicklung und Infrastrukturen, François Bausch, eine Delegation des OGBL unter der Leitung seines Präsidenten Jean-Claude Reding zu einem Meinungsaustausch über das Regierungsprogramm zum Thema Verkehr, Mobilität und öffentliche Arbeiten.

Die Gespräche deckten ein breites Themenspektrum ab, u. a. multimodale Infrastrukturen wie CFL-Cargo, das Logistikzentrum Bettembourg-Dudelange, den Flughafen, den Hafen von Mertert, die Erweiterung des Schienennetzes, die Straßenbahn (Tram), die Tarifgestaltung, das Park & Ride-System, die grenzübergreifende Zusammenarbeit in diesen Bereichen sowie öffentliche Ausschreibungen.

Bezüglich des Themas Park & Ride stellte der Minister klar, dass die Regierung zum gegenwärtigen Zeitpunkt nicht plane, Parkflächen in kostenpflichtige P + R umzuwandeln. Allerdings würden Studien durchgeführt, um ein System zu entwickeln, das die derzeitigen Nutzer

der P + R auf dem Gebiet der Stadt Luxemburg dazu motiviert, den öffentlichen Personennahverkehr stärker zu nutzen. Damit soll der Verkehr in Richtung Stadt und in der Innenstadt entlastet werden. Er betonte, die P + R-Netze würden beträchtlich ausgeweitet.

In Bezug auf die öffentlichen Ausschreibungen forderte der Präsident des OGBL, dass so schnell wie möglich eine obligatorische und verbindliche Sozialklausel in die entsprechenden Gesetze und in die Praxis der öffentlichen Auftragsvergabe eingeführt wird, die die Einhaltung des Arbeitsrechts und der Tarifverträge garantiert. Der Minister stimmte zu, dass eine solche Bestimmung ein wichtiges Element zur Vermeidung des Sozialdumpings auf den Luxemburger Baustellen wäre. Nach Auffassung des OGBL sollte ebenfalls eine Umweltklausel eingeführt werden, die die ausländischen Unternehmen dazu zwingt, die in Luxemburg geltenden Umweltnormen einzuhalten.

Schließlich ermahnte der Präsident des OGBL Minister Bausch, ebenso wie die anderen Regierungsmitglieder, mit denen der OGBL kürzlich zusammentraf, dafür Sorge zu tragen, dass die sog. REFIT-Initiative der Europäischen Kommission mit dem Ziel der „Vereinfachung des EU-Rechts“ nicht zu einem Vorwand wird, um bestimmte Arbeitnehmerschutzrechte zu verringern oder gar abzuschaffen. Der OGBL hegt die Befürchtung, dass unter dem Deckmantel der administrativen Vereinfachung die Barroso-Kommission insbesondere die Sicherheit und Gesundheit am Arbeitsplatz angreifen könnte.

Das Treffen fand in einer Atmosphäre des gegenseitigen Zuhörens und der Bereitschaft zur Zusammenarbeit statt.



Programme gouvernemental

Entrevue entre l'OGBL et le ministre de la Sécurité sociale

Le 3 février 2014, une délégation de l'OGBL, conduite par Jean-Claude Reding, président, a été reçue par le ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, pour un large échange de vues sur le programme gouvernemental en matière de sécurité sociale.

Les discussions portaient essentiellement sur l'assurance maladie, l'assurance dépendance, l'assurance pension, l'assurance accidents ainsi que sur le reclassement de salariés qui, suite à un accident ou un problème de santé, sont déclarés inaptes pour le poste de travail qu'ils occupent.

Le ministre a informé la délégation que le gouvernement mettra en œuvre à court terme les éléments de la réforme des soins de santé de 2010 qui sont encore en suspens et qui visent à arriver à une meilleure maîtrise des coûts tout en veillant au maintien d'un système de prestations de haute qualité accessible à tous. Ensuite, le ministre a fait un exposé succinct des travaux actuellement en cours dans ce domaine, dont notamment la réforme du contrôle médical de la sécurité sociale, la réforme des nomenclatures médicales ainsi que l'introduction de la tarification à l'activité dans les établissements hospitaliers.

En ce qui concerne la réforme de l'assurance dépendance, le ministre veut un large débat en amont avec les partenaires sociaux et tous les acteurs du secteur. Sur l'assurance pension, le ministre souhaite faire un état des lieux et travailler sur les mesures non encore mises en œuvre comme p.ex. la retraite progressive. Ce dernier sujet ainsi que la réforme du système de reclassement seront abordés en étroite concertation avec le ministre du Travail et de l'emploi et les partenaires sociaux.

Le président de l'OGBL a demandé avec insistance de ne pas entamer les réformes restantes en matière de soins de santé sous le seul angle comptable, mais de veiller à ce que certains soins soient améliorés et que le système de tarification devienne plus transparent et plus équitable, notamment en matière de soins dentaires. La délégation de l'OGBL était étonnée d'entendre que le projet de loi portant réforme du contrôle médical de la sécurité sociale ait déjà passé le gouvernement, sans qu'une discussion avec les partenaires sociaux ait eu lieu. Le ministre a souligné qu'il n'était pas trop tard pour un échange de vues sur le sujet dans les plus brefs

délais. Il était d'avis que ces discussions avaient déjà eu lieu lorsqu'il a hérité le projet de loi du gouvernement précédent.

En général, le président de l'OGBL a regretté que les rapports sur les travaux préliminaires des réformes visées dans le domaine des soins de santé (contrôle médical, tarification, nomenclatures, ...) ne soient pas disponibles et qu'il était dès lors difficile de se forger une opinion sur l'orientation de ces réformes. Il constate un manque de coordination de ces travaux. Il a insisté sur le fait que par exemple les discussions sur les nomenclatures médicales ne visent pas uniquement la tarification des actes médicaux.

En ce qui concerne les chantiers non terminés de la réforme de l'assurance pension, le président de l'OGBL a insisté sur la préretraite travail posté et la retraite progressive, c.-à-d. l'introduction d'un droit permettant aux salariés d'exercer à partir d'un certain âge une activité à temps partiel tout en percevant une partie de leur retraite. Pour l'OGBL, les dispositions relatives à la préretraite travail posté doivent être corrigées afin que les seuls salariés dont la pénibilité de leur travail soit reconnue par le système de sécurité sociale luxembourgeois, en l'occurrence les travailleurs postés, ne soient pas parmi les perdants de la réforme de l'assurance pension.

La réunion s'est tenue dans une atmosphère de coopération constructive.



Regierungsprogramm

Treffen zwischen dem OGBL und dem Minister für soziale Sicherheit

Am 3. Februar 2014 wurde eine OGBL-Delegation, unter Leitung von Präsident Jean-Claude Reding von Romain Schneider, Minister für soziale Sicherheit, empfangen. Es gab dabei einen breiten Meinungsaustausch zum Regierungsprogramm betreffend die Politik im Bereich der Sozialversicherungen.

Bei den Diskussionen ging es vorwiegend um die Krankenversicherung, die Pflegeversicherung, die Rentenversicherung, die Unfallversicherung sowie über die Wiedereingliederung der Arbeitnehmer, die nach einem Unfall oder einem Gesundheitsproblem nicht mehr fähig sind ihre bisherige Arbeit zu verrichten.

Der Minister hat die Delegation darüber in Kenntnis gesetzt, dass die Regierung vorhat, kurzfristig die Elemente der Reform des Gesundheitswesens von 2010, die noch ausstehen, umzusetzen und die unter Beibehaltung qualitativ hochwertiger Dienstleistungen insbesondere eine bessere Kostenkontrolle anvisieren. Anschließend trug der Minister kurz vor, woran die Regierung zurzeit in diesem Bereich arbeitet, wie zum Beispiel an der Reform der ärztlichen Kontrolle der Sozialversicherung (Contrôle médical de la sécurité sociale), die Reform der medizinischen Nomenklaturen sowie die Einführung der Tarife nach Dienstleistung in den Krankenhäusern.

Was die Reform der Pflegeversicherung betrifft, so möchte der Minister im Vorfeld eine tiefgreifende Diskussion mit den Sozialpartnern und allen in diesem Bereich tätigen Akteuren führen. Was die Rentenversicherung betrifft, so will der Minister eine Bestandsaufnahme machen und die Maßnahmen aufgreifen, die noch unangetastet blieben, wie zum Beispiel die progressive Rente. Dieser letztgenannte Punkt sowie die Reform des Wiedereingliederungssystems werden in enger Beratung mit dem Ministerium für Arbeit und Beschäftigung sowie den Sozialpartnern angegangen.

Der Präsident des OGBL hat mit Nachdruck darum gebeten, die bleibenden Reformen im Gesundheitswesen nicht ausschließlich unter dem finanziellen Gesichtspunkt anzugehen, sondern vielmehr darauf zu achten, dass die Dienstleistungen in einigen Bereichen verbesser

sert werden, und dass das Tarifsysteem durchsichtiger und gerechter würde, beispielsweise in der Zahnpflege. Die Delegation des OGBL zeigte sich überrascht als sie hörte, dass der Gesetzesentwurf betreffend die Reform der ärztlichen Kontrolle der Sozialversicherung den Regierungsrat schon durchlaufen habe, ohne jegliche Diskussion mit den Sozialpartnern zu diesem Thema. Der Minister unterstrich, dass es für einen Gedankenaustausch zu diesem Thema kurzfristig nicht zu spät sei. Er war der Meinung, dass diese Diskussionen bereits stattgefunden hatten, als er diesen Gesetzesentwurf von der vorherigen Regierung übernommen hat.

Insgesamt bedauerte der Präsident des OGBL, dass die Berichte zu den Arbeiten im Vorfeld der betroffenen Reformen im Bereich der Gesundheitspflege (medizinische Kontrolle, Festlegung der Tarife, Nomenklaturen, ...) nicht zur Verfügung stünden. So sei es denn sehr schwierig, sich eine Meinung bezüglich der Orientierung dieser Reformen zu machen. Der Präsident stellte einen Mangel an Koordination bei diesen Arbeiten fest. Er bestand darauf, dass zum Beispiel die Diskussion über die medizinischen Nomenklaturen nicht nur die Tarife der medizinischen Handlungen betreffe.

Was die nicht abgeschlossenen Bereiche der Rentenversicherungsreform betrifft, so hat der Präsident mit Nachdruck darauf bestanden, dass zwei Themen kurzfristig aufgegriffen werden: die Frührente bei Schichtarbeit und die progressive Rente, d.h. die Einführung eines Rechts, das es den Arbeitnehmern ermöglicht ab einem gewissen Alter einer Teilzeitbeschäftigung nachzugehen und währenddessen schon einen Teil ihrer Rente zu bekommen. Für den OGBL müssen die Verfügungen bezüglich der Frührente bei Schichtarbeit nachgebessert werden, damit die einzigen Arbeitnehmer, für die die Beschwerlichkeit der Arbeit vom System der luxemburgischen Sozialversicherungen anerkannt wird, also die Schichtarbeiter, nicht am Ende zu den Verlierern der Rentenreform zählen.

Das Treffen fand in einer Atmosphäre der konstruktiven Zusammenarbeit statt.



Lynn SETTINGER
Secrétaire syndicale



Carlos PEREIRA
Membre du Bureau
exécutif

Le secrétariat social vous informe

Qu'est ce qu'on entend par préretraite?

L'idée de base lors de l'instauration de cet instrument dans notre droit du travail était la création d'une mesure sociale constituant un instrument de solidarité entre les générations et de prévention du chômage.

En 1989, du fait que la loi du 28 mars 1987 sur la préretraite cessait de produire des effets à partir du 1^{er} janvier 1990, le gouvernement, suite à sa déclaration gouvernementale du 24 juillet 1989 à la Chambre des députés, a déposé un projet de loi sur la préretraite afin de manifester sa volonté d'ancrer cet instrument essentiel de la politique de gestion préventive de la main-d'œuvre dans notre droit du travail.

La loi du 24 décembre 1990 sur la préretraite est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1991 et a été introduite dans le Code du travail par la loi du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail.

En traitant le sujet de la préretraite, il est opportun de signaler qu'il ne faut pas confondre la préretraite avec la pension de vieillesse anticipée. La pension de vieillesse anticipée relève du droit de la sécurité sociale tandis que la préretraite relève du droit du travail.

Le droit du travail (article L.581-1 et suivants) énumère 4 formes de préretraite:

Pourra bénéficier de la préretraite, le salarié, qui à la fin du droit de la préretraite remplit les conditions à l'obtention de la pension de vieillesse anticipée ou de la pension de vieillesse.

La préretraite-solidarité:

- Applicable aux salariés du secteur privé âgés de 57 ans accomplis;
- résulte d'une conclusion avec leur employeur d'une convention individualisée par laquelle l'employeur rompt le contrat de travail avec son salarié et en contrepartie il verse une indemnité de préretraite;
- réservée aux salariés des entreprises rendues

éligibles à la préretraite-solidarité en vertu d'une convention collective de travail ou d'une convention conclue entre l'employeur et le ministre du Travail et de l'Emploi.

- L'employeur peut bénéficier d'une participation financière de l'Etat sous condition qu'il embauche au moins un demandeur d'emploi en respectant les délais légaux.

La préretraite progressive:

- applicable aux salariés du secteur privé âgés de 57 ans accomplis et occupés à temps plein dans une entreprise. Celle-ci accepte de transformer l'emploi à temps plein en emploi à temps partiel ainsi que de verser une indemnité de préretraite;
- réservée aux salariés d'une entreprise rendue éligible à la préretraite progressive en vertu d'une stipulation expresse d'une convention collective de travail ou d'une convention conclue avec le ministre du Travail et de l'Emploi et l'entreprise;
- l'avis de la délégation du personnel compétente, ou, à défaut, du comité mixte d'entreprise est nécessaire pour la conclusion de ladite convention.

La préretraite-ajustement:

- applicable aux salariés du secteur privé âgés de 57 ans accomplis;
- étant une mesure sociale, l'employeur peut solliciter l'admission de son personnel à la préretraite-ajustement en cas de fermeture de l'entreprise ou pour éviter des licenciements suite à la suppression d'emplois résultant de la restructuration de l'entreprise ou de la transformation d'emplois consécutive à des mutations technologiques;
- réservée aux salariés d'une entreprise qui a été admise au bénéfice de la préretraite-ajustement dans le cadre d'une convention conclue entre l'em-

ployeur et le ministre du Travail et de l'Emploi, après consultation du Comité de conjoncture.

La Préretraite des travailleurs postés et des travailleurs de nuit

- Tous les salariés des secteurs privé et public;
- âgés de 57 ans accomplis;
- justifiant de 20 années de travail posté dans le cadre d'une organisation de travail fonctionnant par équipes successives ou bien de 20 années de travail prestées en poste fixe de nuit.

Indemnité de préretraite:

Afin de pouvoir bénéficier de l'indemnité mensuelle de préretraite, le salarié ne doit pas exercer, sur une année civile, une activité rémunérée dépassant la moitié du salaire social minimum par mois.

Cette indemnité mensuelle de préretraite est calculée sur base de la rémunération mensuelle brute effectivement touchée par le salarié au cours des 3 mois précédant immédiatement l'octroi de la préretraite.

Par contre, pour les salariés qui ont fait l'objet d'un licenciement collectif, d'un licenciement pour des motifs non inhérents à leur personne ou d'une cessation de la relation de travail en cas de faillite de l'employeur, et qui viennent à remplir les conditions d'admission à la préretraite au cours des périodes d'indemnisation au titre du chômage complet, l'indemnité mensuelle de préretraite est égale au montant de l'indemnité de chômage complet telle que fixée par la loi.



Sont inclus dans la rémunération de référence servant au calcul de l'indemnité mensuelle de préretraite: les indemnités pécuniaires de maladie, les primes et suppléments courants, la gratification et le 13^e mois à raison d'un 12^e par mois. Sont exclus du calcul les rémunérations pour heures supplémentaires ainsi que les indemnités pour frais accessoires.

Le montant de l'indemnité de la préretraite est adapté au prorata de la réduction de la durée de travail du salarié bénéficiant de la préretraite progressive.

Lors du premier paiement de l'indemnité de préretraite, l'employeur doit remettre au salarié bénéficiant d'une préretraite un décompte détaillé relatif au calcul de la prestation. Cependant, le salarié bénéficiaire de la préretraite ne peut réclamer le paiement ni d'une indemnité compensatoire de préavis ni d'une indemnité de départ légale.

L'indemnité de préretraite ne peut être supérieure au montant mensuel du plafond cotisable à l'assurance-pension, à savoir 5 fois le salaire social minimum. (Est égale à 9.605,13€ / nombre indice 775,17 au 1/10/2013). Toutefois, elle est adaptée aux variations du coût de la vie.

Attention: La durée de la préretraite est limitée à 3 ans. Le versement se répartit sur ladite période avec une perte annuelle progressive de 5%. Dès lors, l'indemnité correspond à:

- 85% de la rémunération mensuelle brute touchée par le salarié au cours des 3 mois précédant immédiatement la période d'indemnisation pour une 1^{re} période de 12 mois;
- 80% de cette rémunération pour une seconde période de 12 mois;
- 75% de cette rémunération pour la période restant à courir jusqu'au jour où le droit à l'indemnité cesse.

En principe, l'indemnité de préretraite est avancée par l'employeur. A défaut, le Fonds pour l'emploi assurera les versements.

L'indemnité mensuelle de préretraite est soumise aux charges sociales et fiscales généralement prévues en matière de salaires et traitements. Par conséquent, ces périodes sont assimilées à des années d'assurance qui sont prises en compte pour le calcul du montant de la pension de vieillesse.

Cessation de l'indemnité de préretraite:

L'octroi de l'indemnité de préretraite cesse de plein droit:

- à partir du jour où l'intéressé a droit à une pension vieillesse ou pension vieillesse anticipée, à partir de l'âge de 60 ans;
- à partir du jour où le préretraité a droit, sur sa

demande, à une pension de vieillesse anticipée ou à une pension d'invalidité;

- à partir du jour du décès du préretraité;
- reprise ou exercice d'une activité rémunérée qui sur une année dépasse la moitié du salaire social minimum.

En date du 6 novembre 2012, l'ancien ministre des Finances, Luc Frieden, avait annoncé dans le cadre des mesures de consolidation budgétaire la suppression de la préretraite-solidarité.

En date du 21 novembre 2012, lors de la réunion du Comité permanent de l'emploi du travail et de l'emploi, les représentants de l'OGBL se sont prononcés contre toute abolition de la préretraite-solidarité «pour des raisons purement comptables» comme la préretraite-solidarité constitue aussi bien un instrument social qu'un instrument important de la politique de l'emploi.

Le ministre du Travail, Nicolas Schmit, s'est montré ouvert aux arguments de l'OGBL et s'est prononcé en faveur d'un large débat sur le sujet, le cas échéant, de trouver une solution combinant la préretraite solidarité et la préretraite travail posté afin de créer un instrument apte à aider plus efficacement les personnes concernées.

Le programme gouvernemental prévoit une élaboration en collaboration avec les partenaires sociaux d'un projet de loi réformant les différentes formes de préretraites.

Sous cet angle, le président de l'OGBL a également insisté lors des entrevues qui ont eu lieu récemment entre l'OGBL et les ministres de la Sécurité sociale et du travail et de l'emploi sur la mise en place d'un droit permettant aux salariés d'exercer à partir d'un certain âge une activité à temps partiel tout en percevant une partie de leur retraite.

L'OGBL salue le fait que le nouveau gouvernement soit toujours ouvert au dialogue sur cette question et est disposé à ne pas supprimer tout simplement cet instrument social précieux.

Ce dossier étant de première actualité, nous nous engageons à informer nos membres sans délai des suites données à ce dernier par notre nouveau gouvernement.

Pour tout renseignement complémentaire, notre Service d'Information Conseil et Assistance est à votre disposition. Les coordonnées de ce service figurent à la page 2 de l'Aktuell, voire sur notre site internet www.ogbl.lu.

Noruff op de Jean-Claude Wolff



Et konnt een et bal net gleewen, wéi d'Noriicht vum onerwaarten Doud vum Jean-Claude Wolff iwwer d'Press matgedeelt gouf. E puer Deeg virdu stoung hien nach mat eis op der Neijoersreceptioun vun der Chambre des Salariés, an déi hien nees am leschten November als effektive Member zréckgewielt gi war. Wéi ëmmer war hie gudder Déng an huet e puer Anekdoten iwwer de Bommeleeërprozess zum beschte ginn. De Bommeleeërprozess war e festen Deel vu senger Aarbecht als Journalist ginn an hie war bäi all Verhandlung dobäi ... an heiansdo huet ee geduecht hien hätt méi den Duerchbléck wéi verschidden Haaptacteurs vum dësem Joerhonnertprozess.

An trotzdem huet hien och nach ëmmer Zäit fonnt fir a senger Gewerkschaft, dem OGBL, ganz aktiv matzeschaffen. Hie war kee vun deenen, déi ëmmer wëllen am Mëttelpunkt stoen, dat war net säi Charakter. Éierlech, jovial an engagéiert, dat war dat wat hien ausgezeechent huet ... an och heiansdo e kleng Spëtzbouf, dee gäre mol eng vu senger ville Schnoken zum Beschte ginn huet ... an hien hat där en etlech parat. A wann hie bis ugefaang huet z'erzielen, da gouf et geféierlech, well da konnt et mol e bësse méi laang daueren. Et huet geschéngt, säi Wësse géif keng Grenze kennen, hie wousst zu allem eppes z'erzielen; an ugefaang huet et ëmmer mat deem fir hien typescht Spëtzbouf-Laachen.

De Jean-Claude war e ganz engagéierte Journalist awer och Gewerkschaftler. Hie war an der Delegatioun vum 100.7, an der Syndikatsleitung vum Syndikat Imprimerien, Medien a Kultur – FLTL, am Nationalvirstand an effektive Member an der Chambre des Salariés. Heiansdo huet een sech gefrot wéi hien dat alles ënnert een Hutt kritt. A wann hien emol eng Kéier net do war huet ee sech gefrot: a wou ass de Jean-Claude?

Déi Fro brauche mär eis elo net méi ze stellen a mär wäerten dech sécher nach méi wéi eng Kéier vermessen, sief et an eise Sëtzungen, sief et duerno bei engem Patt.

Äddi Jean-Claude!

**Bâtiment,
Artisanat du bâtiment et
Constructions métalliques**



Stefano Araujo Jean-Luc De Matteis

Sozialwahlen bei OR TP S.A.

**Erfolg für die
Kandidaten des OGBL**

Die Arbeitnehmer des auf Erdarbeiten und Bauingenieurwesen spezialisierten Unternehmens OR TP in Schiffflange haben ihre neue Personalvertretung gewählt. Der OGBL hat die 4 ordentlichen Personalvertreter-Mandate und 2 Stellvertreter-Mandate erhalten.

Mit diesem Ergebnis festigt und stärkt der OGBL seine Rolle als Mehrheitsgewerkschaft im Hoch- und Tiefbausektor. Der OGBL wird nun alles daran setzen, dass seine Personalvertreter ihr Amt zum Wohle aller Arbeitnehmer des Unternehmens ausüben können.



Elections sociales chez OR TP S.A.

**Victoire pour les
candidats de l'OGBL**

Les salariés de la société OR TP, située à Schiffflange et spécialisée dans des travaux de terrassements et d'ingénierie civile, ont élu leur nouvelle délégation du personnel. L'OGBL a obtenu les 4 mandats de délégués effectifs et 2 mandats de délégués suppléants.

Par ce résultat, l'OGBL confirme et fortifie son rôle en tant que syndicat majoritaire dans le secteur de la construction et génie civil. Il fera en sorte que ses délégués puissent exercer leur mandat de délégué pour le bien de tous les salariés de l'entreprise.

**Santé, Services sociaux
et éducatifs**



Carole Steinbach Nora Back

Solidarité Jeunes

Delegationswahlen

Bei den Delegationswahlen bei „Solidarité Jeunes“ gewinnt der OGBL 3 von 4 Mandaten.

Dieses Resultat bestätigt erneut, dass die Beschäftigten vollstes Vertrauen in den OGBL als federführende Gewerkschaft im luxemburgischen Gesundheits- und Sozialsektor haben. Der OGBL wird der gewählten Personaldelegation mit der nötigen Unterstützung zur Seite stehen und die Interessen der Beschäftigten von „Solidarité Jeunes“ vertreten.

Effektive Personalvertreter: Laurent Weber, Dina Neves, Ewa Szopinska

Ersatzmitglied: Paul Richartz

Solidarité Jeunes

**Elections des délégués
du personnel**

Lors des élections d'une délégation du personnel chez «Solidarité Jeunes», l'OGBL obtient 3 mandats sur 4.

Ce résultat confirme une fois de plus la confiance des salariés dans l'OGBL, syndicat porte-parole dans le secteur santé, services sociaux et éducatifs luxembourgeois. L'OGBL soutiendra la nouvelle délégation élue avec tous les moyens nécessaires afin de défendre au mieux les intérêts des salariés de «Solidarité Jeunes».

Délégués effectifs: Laurent Weber, Dina Neves, Ewa Szopinska

Délégué suppléant: Paul Richartz

Maison de Soins

«Les Parcs du troisième âge»

**Salle comble à la
réunion d'information**

Le 13 février, la délégation du personnel OGBL avait invité le personnel de la maison de soins «Les Parcs du troisième âge» à une réunion d'information avec les responsables du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL. Cette réunion était devenue nécessaire suite à des attaques à la convention collective de travail d'application pour une large majorité du personnel de la maison de soins.

Pour rappel: en 2009, certains employeurs ont dénoncé la CCT FHL (EHL à l'époque, CCT du secteur hospitalier) et migré vers la CCT SAS (CCT du secteur d'aides et de soins et du secteur social) moins favorable, sous l'initiative de l'entente patronale du secteur d'aides et de soins, la COPAS. L'OGBL, ensemble avec les salariés des maisons de soins concernées, a vigoureusement



Réunion de la commission tarifaire

Le 25 février 2014, les délégués du secteur hospitalier se sont réunis lors d'une commission tarifaire en vue des négociations de la nouvelle convention collective des salariés occupés dans les établissements hospitaliers (FHL). La présence massive des délégués du personnel témoigne de l'importance de la prise de décisions relatives à l'avenir de cette CCT. La commission tarifaire a décidé de poursuivre de la façon la plus déterminée sa politique tarifaire progressive ainsi que la défense des emplois de qualité dans le secteur hospitalier.

manifesté contre cette pratique de dégrader les conditions de salaire et de travail du personnel concerné (exemple: manifestation du 23 septembre 2009 devant la maison de soins Zitha Saint Jean de la Croix).

Les conséquences négatives de cette migration sont aujourd'hui nombreuses. La coexistence de deux conventions collectives dans les maisons de soins concernées mène à des inégalités de traitement entre les salariés, ainsi que des problèmes organisationnels non négligeables. De plus, les salariés encore sous l'ancien statut EHL se voient obligés à changer vers la CCT SAS, par exemple dès qu'ils demandent une augmentation ou diminution de leur taux horaire.

Le personnel a témoigné de son grand intérêt par sa présence massive lors de la réunion d'information. Les responsables du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL ont encore une fois souligné qu'ils n'accepteront aucune pression sur les salariés de la part de l'employeur concernant une migration forcée vers la CCT SAS. Les salariés présents ont manifesté leur mécontentement face à la situation insupportable dans leur établissement et ont confirmé leur volonté de participer à des actions

syndicales organisées par la délégation du personnel et l'OGBL.

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL a par ailleurs prévu une réunion de concertation entre les délégations du personnel de toutes les maisons concernées par la migration le 7 mars 2014.

D'autres actions syndicales suivront contre toute tentative future d'attaquer d'avantage la CCT FHL et pour l'application de la seule CCT FHL pour tout le personnel des maisons concernées.



Save the Date!

Journée syndicale statutaire ordinaire du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs, le **2 avril 2014** à 17h30 dans la Maison du Peuple à côté de l'OGBL à Esch-sur-Alzette.

Lors de cette réunion seront définies les grandes lignes du programme politique du syndicat pour les prochaines années.

Ordentlicher statutarischer Syndikatstag des Syndikats Gesundheit und Sozialwesen am **2. April 2014** um 17 Uhr 30 in der Maison du Peuple neben dem OGBL in Esch/Alzette.

Auf diesem Syndikatstag wird das politische Programm des Syndikats für die folgenden Jahre festgelegt.

La solidarité fait notre force.



OGBL Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs
60, bd J.F. Kennedy L-4170 Esch/Alzette Tél. +352 54 05 45 293
www.ogbl.lu Groupe Facebook: on.fb.me/Y8M5Vb

Services et Energie



Carole Calmes

Pit Schreiner

natur&ëmwelt a.s.b.l. und
natur&ëmwelt Fondation Hëllef fir
d'Natur

Der neue Kollektivvertrag wurde unterzeichnet

Am vergangenen 13. Februar unterzeichneten die Präsidenten der beiden Organisationen mit dem OGBL als alleinige vertragschließende Gewerkschaft den neuen Kollektivvertrag, der eine Laufdauer von 24 Monaten hat, und zwar vom 1. März 2013 bis zum 28. Februar 2015.

Die Vertragsparteien stimmten einer Verbesserung der Gehältertablette, besonders für die unteren Laufbahnen zu, die rückwirkend auf den 1. Juli 2013 in Kraft tritt.

Die Arbeitszeitregelung wurde überarbeitet und besser definiert. Auch wurde die Möglichkeit der mobilen Arbeitszeit festgeschrieben, wobei die genauen Ausführungs-

bestimmungen kurzfristig in einem internen Reglement festgehalten werden sollen.

Des Weiteren wurde sich darauf geeinigt, dass eine einzige Personaldelegation die Interessen der Beschäftigten der beiden Organisationen vertreten soll.

Die Hauptaktivitätsfelder der beiden Organisationen reichen von praktischer Naturschutzberatung, der Ausführung von Naturschutzprogrammen über Naturaktivitäten für Kinder und Jugendliche bis hin zu Informations- und Sensibilisierungskampagnen für die breite Öffentlichkeit.

Ein Großteil der Beschäftigten hat ein Diplom als Agronom, Geograf, Forst- und Landschaftsingenieur, Landwirtschaft- und Umweltingenieur oder Biologe.

Automobile Club du Luxembourg
(ACL)

Échange de vues avec le président Yves Wagner

Le 20 février 2014, le président de l'ACL, Yves Wagner, les délégués du personnel OGBL ainsi que les représentants de l'OGBL Pierre Schreiner et Carole Calmes se sont rencontrés dans les locaux de l'ACL afin d'avoir un échange de vues relatif aux restructurations prévues au niveau de l'ACL Services S.A.

Parmi les différents points abordés, une attention particulière a été apportée à l'ambiance actuelle de travail. A ce sujet Yves Wagner nous a signalé son intention d'améliorer le dialogue social en organisant par exemple des réunions régulières, aussi bien avec la délégation du personnel qu'avec l'ensemble des salariés, ceci dans un esprit de transparence, de collaboration et d'ouverture.

En ce qui concerne le renouvellement de la convention collective de travail pour les salariés de l'ACL Services S.A., Yves Wagner nous a également fait part de son souhait de trouver un accord acceptable pour les deux parties dans les plus brefs délais.

Il reste encore à souligner que le président nous a confirmé que l'ACL est à la recherche d'un nouveau directeur pour remplacer Daniel Tesch. D'ici à 3 mois ce nouveau directeur devrait prendre ses fonctions au sein de l'entreprise.

Automobile Club du Luxembourg
(ACL)

Meinungsaustausch mit Präsident Yves Wagner

Am 20. Februar trafen sich in den Räumlichkeiten des ACL der Präsident des ACL, Yves Wagner, die OGBL-Personalbeauftragten sowie die OGBL-Vertreter Pierre Schreiner und Carole Calmes zu einem Meinungsaustausch über die vorgesehenen Umstrukturierungen bei ACL-Services S.A.

Unter den angesprochenen Punkten, wurde ganz besonders die aktuelle Arbeitsatmosphäre herausgehoben. Zu diesem Thema meinte Yves Wagner, er wolle den Sozialdialog verbessern, indem er beispielsweise regelmäßige Versammlungen organisiert, sowohl mit der Personaldelegation als auch mit der gesamten Belegschaft, dies mit dem festen Willen, auf Transparenz, Zusammenarbeit und Offenheit zu setzen.





Joël Jung

**Navigation
intérieure
et maritime**

Visite d'un navire

Sur invitation de la société «Dredging And Maritime Management s.a.» du groupe «Jan de Nul», une délégation de l'OGBL composée de René Bleser, conseiller OGBL du secteur de la navigation, et de Joël Jung, secrétaire syndical du secteur navigation intérieure et maritime, a eu l'occasion de visiter un navire de dragage en action au large du port de Zeebrugge. C'était l'occasion pour se faire une idée des conditions de travail et de vie des marins à bord.

Le navire «Alexander von Humboldt» est un des 40 navires du groupe «Jan de Nul» enregistré sous le pavillon maritime luxembourgeois. Pour cette raison, le Commissaire aux Affaires Maritimes, Robert Biwer, qui fit partie de la délégation, a remis au capitaine à bord la «Déclaration of Maritime Compliance Part II» certifiant par ce fait et après contrôle des autorités, la conformité aux exigences de la Convention de Travail Maritime – MLC 2006.

Bezüglich der Erneuerung des Kollektivvertrags für die Arbeitnehmer von ACL Services S.A. ließ uns Yves Wagner ebenfalls wissen, dass er wünsche, so schnell wie möglich eine annehmbare Lösung für beide Seiten zu finden.

Es bleibt noch zu unterstreichen, dass der Präsident uns bestätigte, der ACL sei auf der Suche nach einem neuen Direktor, um Daniel Tesch zu ersetzen. In drei Monaten müsste der neue Direktor seinen Posten innerhalb des Unternehmens einnehmen.

Entrevue avec la CGT-FNME

En date du 19 février 2014, des représentants du Syndicat Services et Energie ont rencontré Didier Baur et Robert Textoris de la Fédération Nationale Mines et Energie de la CGT. Lors de cette journée de travail ont été discutées surtout les possibilités d'une meilleure collaboration, aussi bien sur le plan national (entre les délégations du personnel du secteur de l'énergie) que sur le plan européen (entre les syndicats et entre les membres des comités d'entreprise européens).

Les participants à cette entrevue

étaient conscients que les restructurations envisagées par des sociétés comme Enovos ou GDF Suez exigent l'élaboration de positions communes afin d'attaquer et de rendre public le démantèlement social qui accompagne très souvent ces mesures de restructurations se fondant en principe sur une augmentation des marges bénéficiaires.

Dans une première phase, le Syndicat Services et Energie essaiera de mettre en place un comité de coordination «Energie» regroupant les représentants syndicaux des entreprises au Luxembourg pour élaborer dans une deuxième phase une meilleure collaboration entre l'OGBL et la CGT.



Services privés de nettoyage, d'hygiène et d'environnement



Estelle Winter

Raymond Kapuscinsky

Harsco Metals Luxembourg S.A.

Echec des négociations

Après une dizaine de réunions de négociation pour le renouvellement de la convention collective de travail (CCT) chez Harsco Metals Luxembourg S.A., un sous-traitant d'ArcelorMital, dont la dernière a eu lieu le 29 janvier, les négociations se sont soldées par un échec. La direction manifeste un quadruple mépris vis-à-vis (1) de ses salariés, (2) des acquis de ces derniers, (3) de la législation luxembourgeoise et (4) de la tradition luxembourgeoise du dialogue social dans les entreprises. Pourtant, elle se réfère continuellement aux recommandations que la Fedil lui aurait données, comme par exemple:

- diminuer les salaires de 20% avec l'argument que l'entreprise devrait déjà payer l'index (qui n'existerait pas dans les autres pays!) et, de toute manière, supprimer la progression automatique des salaires prévue par la convention collective;
- étendre le temps de travail sur sept jours sans aucune contrepartie financière afin notamment d'économiser les majorations pour travail de dimanche pour une quinzaine de salariés concernés;
- supprimer les primes.

La communication avec la délégation est devenue au fil des mois

de négociation quasi inexistante.

Le représentant de l'OGBL a décidé ensemble avec la délégation de porter le dossier devant l'Office national de conciliation.

La société Harsco Metals est une entreprise luxembourgeoise qui emploie quelque 150 salariés.

Lors des élections sociales de novembre 2013, l'OGBL a gagné 100% des mandats chez Harsco Metals.

Harsco Metals Luxembourg S.A.

Verhandlungen gescheitert

Nach etwa zehn Verhandlungsrunden – die letzte davon fand am 29. Januar statt – für die Erneuerung des Kollektivvertrags bei Harsco Metals Luxembourg S.A., einer Zulieferfirma von ArcelorMital, blieben diese Verhandlungen schließlich erfolglos.

Die Firmenleitung missachtet dabei (1.) ihre Angestellten, (2.) deren Errungenschaften, (3.) die luxemburgische Gesetzgebung und (4.) die luxemburgische Tradition des Sozialdialogs in den Betrieben. Sie beruft sich jedoch ständig auf die Empfehlungen der Fedil, wie zum Beispiel: die Gehälter um 20% zu kürzen, mit dem Argument, die Firma müsse ja bereits den Index zahlen (der in anderen Ländern nicht existiere!) und, auf jeden Fall, die automatische Lohnentwicklung abzuschaffen, die im Kollektivvertrag vorgesehen ist. Darüber hinaus soll die Arbeitszeit auf sieben Tage ausgedehnt werden, ohne jegliche finanzielle Gegenleistung. Auf diese Weise könnte man vor allem die Sonntagszuschüsse von etwa 15 Angestellten einsparen. Dazu sollen noch die Prämien abgeschafft werden.

Die Kommunikation mit der Delegation ist im Laufe der Monate

komplett verlorengegangen. Der OGBL-Vertreter hat zusammen mit der Delegation entschieden, beim nationalen Schlichtungsamt vorstellig zu werden.

Die Gesellschaft Harsco Metals ist eine luxemburgische Firma mit etwa 150 Angestellten.

Bei den Sozialwahlen im November 2013 hat der OGBL 100% der Mandate bei Harsco Metals errungen.

Nous revendiquons une convention collective de qualité

Le renouvellement de la convention collective dans le secteur du nettoyage est dans l'impasse. La position intransigeante et irresponsable de la Fédération des entreprises de nettoyage met en péril la paix sociale et, à tout prix, elle veut mettre fin aux acquis sociaux. Pour ce faire, elle utilise deux outils efficaces: la peur et le chantage.

Pour cette raison, la fédération propose aux syndicats de prolonger l'actuelle convention collective dans l'état, soit une convention à ZERO, puis embaucher les nouveaux salariés au salaire social minimum, soit 11,1042 €.

De plus, la fédération dit sans aucun scrupule qu'elle va continuer les négociations et tout mettre en œuvre pour préserver vos acquis sociaux.

De qui se moque-t-elle!

Faut-il rappeler aux employeurs qu'ils ont refusé de négocier puisque le syndicat du Nettoyage de l'OGBL a dû les envoyer devant l'office national de conciliation. La fédération refuse catégoriquement et tout simplement de négocier et naturellement elle écrit le contraire, mensonge!

Halte à la peur et au chantage!

Nous ne sommes pas des salariés de seconde classe!

Seul notre travail crée la richesse, nous exigeons maintenant notre juste part!

Rejoignez-nous dans la mobilisation, les actions ciblées.

Une première réunion d'information a eu lieu à Diekirch, d'autres auront lieu à Luxembourg, Dudelange et Esch/Alzette.

Plusieurs actions ciblées sont prévues à partir du 25 février 2014. Rejoignez-nous, soyons tous solidaires afin d'obtenir une convention collective qui mène à des améliorations sérieuses pour les quelque 9.000 salariés du secteur.

Nous nous prononçons pour le renouvellement et l'amélioration de notre convention collective de travail.

Ensemble nous serons plus forts!

L'OGBL renforce sa position de leader en gagnant des mandats supplémentaires

Le syndicat Services privés de Nettoyage de l'OGBL informe qu'après rectification du résultat de l'élection du 13 novembre 2013 au sein de l'entreprise Samsic située à Bertrange et employant près de 300 salariés, l'OGBL a remporté non pas 1 mandat, mais 3 mandats effectifs sur 6 et 3 mandats de suppléant sur 6.

Ont été élus délégués effectifs:

Fernanda Goncalves Quintas Ribeiro (présidente de la délégation et déléguée à l'égalité), Natalia Almeida (vice-présidente) et Zlatko Halilovic (secrétaire et délégué à la sécurité).

Les suppléants sont: Agostina Do Rosario Dos Sostantos, Lucia Maria Goncalves Da Silva et Emmanuel Rodrigues.

Réunion d'information du secteur «Nettoyage»

Les sujets traités:

La nouvelle convention collective de travail

- Les propositions patronales
- Les actions futures

La qualification après 10 ans de pratique professionnelle

- Les anciens dossiers
- Les nouveaux dossiers

A Luxembourg - vendredi 14 mars 2014

au bureau de l'OGBL – 146, bd de la Pétrusse – salle au 7^e étage

- à 10h00
- ou bien à 14h00
- ou bien à 18h00



Nous sommes honorés que le délégué Joao Mesquita Macara de la société Voltige Luxembourg ait rejoint l'OGBL, le syndicat majoritaire.

Suite à l'annulation de l'élection du 13 novembre 2013 par l'Inspection du Travail et des Mines, de nouvelles élections ont été tenues dans l'entreprise Express Services (400 salariés) le 18 février 2014. A cette occasion, l'OGBL a nettement amélioré son score et remporté 3 sur 7 mandats effectifs et 3 sur 7 suppléants. Les délégués effectifs sont: Lotfi Bouaziz, Christophe

Cudizio et Carmen Montel.

Les suppléants sont: Cristina Maria De Araujo Rodrigues, Neuza Maria Santos Da Luz et Michel Winzenrieth.

Avec ces résultats, le Syndicat Nettoyage de l'OGBL confirme et renforce sa position de leader du secteur avec une forte représentation dans les plus grandes entreprises de nettoyage. Dans 24 entreprises sur 26, l'OGBL est majoritaire.

Concernant le syndicat minoritaire, le LCGB, nous devons constater qu'il détient moins de 10% de représentativité dans le secteur.

Der OGBL gewinnt zusätzliche Mandate und stärkt damit seine führende Position

Das Syndikat Private Reinigungsdienste des OGBL teilt mit, dass der OGBL nach der Berichtigung des Ergebnisses der Wahl vom 13. November 2013 im Unternehmen Samsic in Bertrange mit seinen knapp 300 Arbeitnehmern nicht 1 Mandat, sondern 3 ordentliche Mandate von 6 sowie 3 Stellvertreter-Mandate von 6 erhalten hat.

Zu ordentlichen Personalvertretern wurden gewählt:

Fernanda Goncalves Quintas Ribeiro (Präsidentin der Personalvertretung und Gleichstellungsbeauftragte), Natalia Almeida (Vize-Präsidentin) und Zlatko Halilovic (Sekretär und Sicherheitsbeauftragter).

Die Stellvertreter sind: Agostina Do Rosario Dos Sostantos, Lucia Maria Goncalves Da Silva und Emmanuel Rodrigues.

Wir freuen uns, dass sich der Delegierte Joao Mesquita Macara aus dem Unternehmen Voltige Luxembourg der Mehrheitsgewerkschaft OGBL angeschlossen hat.

Nach der Annullierung der Wahl vom 13. November 2013 durch die Gewerbeinspektion (Inspection du Travail et des Mines) wurden im Unternehmen Express Services (400 Angestellte) am 18. Februar 2014 Neuwahlen abgehalten. Dabei hat der OGBL sein Ergebnis deutlich verbessert und 3 von 7 ordentlichen Mandaten sowie 3 von 7 Stellvertreter-Mandaten für sich gewinnen können. Die ordentlichen Personalvertreter sind: Lotfi Bouaziz, Christophe Cudizio und Carmen Montel.

Die Stellvertreter sind: Cristina Maria De Araujo Rodrigues, Neuza Maria Santos Da Luz und Michel Winzenrieth.

Mit diesem Ergebnis stärkt das Syndikat für Reinigungsdienste des OGBL seine führende Position in diesem Sektor mit einer starken Vertretung in den größten Unternehmen der Reinigungsbranche. In 24 von 26 Unternehmen ist der OGBL die Mehrheitsgewerkschaft.

In Bezug auf die Minderheitsgewerkschaft LCGB stellen wir fest, dass sie weniger als 10% der Vertreter in diesem Sektor stellt.

Entrevue entre le syndicat Nettoyage et les représentants du parti «déi Lénk»

Le Syndicat Services privés de Nettoyage de l'OGBL a rencontré le mardi 11 février, les représentants déi Lénk pour un échange de vue afin d'expliquer les conditions de travail difficiles, des rémunérations basses, l'organisation du travail et de la flexibilité, des agents de nettoyage.

Lors de cette rencontre, le Syndicat Nettoyage était représenté par Marie-Jeanne Hernandez, (présidente de la délégation Dussmann), Anne Thomas (secrétaire), Doros Avevedo (présidente de la délégation Nettoservice), Eliane Camine

(présidente de la délégation Onet), Fabienne Baudson (Vice-présidente) et de la secrétaire centrale Estelle Winter.

Un autre point fut abordé, le conflit social dans le secteur du nettoyage. L'OGBL a rappelé la situation au niveau de la convention collective qui est venue à échéance le 30 avril 2013 et qui aurait dû être renégociée avant la fin de l'année 2013, d'après le Code du travail.

Le Syndicat Services Privés de Nettoyage déplore que le patronat veuille remettre en cause les modestes avancées sociales conclues lors des dernières conventions. Le constat est que le patronat voudrait payer le salaire social minimum pour les nouvelles embauches, soit 11,1042 euros au lieu de 11,4404 euros (conventionnelle), d'utiliser le personnel comme une variable d'ajustement maniable et disponible comme par exemple:

- majorer les heures supplémentaires qu'à partir d'un temps plein, à savoir 40 heures hebdomadaires,
- un contrat à temps partiel doit travailler du lundi au vendredi, divers samedis, dimanches et jours fériés de 6.00 à 22.00 heures, suivant planning, qui n'est jamais transmis ou modifié



au jour le jour, etc. ...

Les représentants déi Lénk se sont déclarés solidaires avec les salariés du nettoyage et ils apportent leur soutien dans nos actions et avec tous leurs moyens. (Question parlementaire)

Transfert du personnel de Dussmann Service vers Comco MCS

Le client RBC Investor Services Bank SA, a décidé de confier l'entretien journalier à la société COMCO, située à Howald à partir du 1^{er} janvier 2014. En conformité avec le code du travail et la convention collective en vigueur, la société Dussmann a communiqué à la société Comco toutes les données

nécessaires concernant les 35 salariés transférés.

En date du 21 janvier 2014, les salariés du site RBC ont eu la surprise de recevoir une convocation pour une révision de leurs contrats de travail pour le 27 janvier 2014.

Ces salariés (une vingtaine) se sont présentés à l'entretien accompagnés de la secrétaire centrale de l'OGBL, Estelle Winter afin d'entendre les raisons de l'employeur qui ont été simplement les suivantes:

- réduction par rapport à leur offre,
- n'a pas tenu compte de l'effectif présent sur le site par Dussmann, puisqu'il l'ignorait
- a tenu compte des m².

En conséquence, le 28 janvier 2014,

la société Comco envoyait à tous les salariés une réduction de leur contrat de travail avec 1 heure de moins par jour, soit de 20 heures par semaine à 15 heures par semaine et parfois plus, tout en respectant un préavis.

Suite à la colère et aux mécontentements des salariés, suite au soutien et à la présence du syndicat majoritaire de l'OGBL, en la date du 30 janvier 2014, les salariés ont reçu une lettre de la société qui précisait que la direction Comco garde toujours à cœur de maintenir de bonnes relations avec son personnel et a annulé toutes les réductions précitées.

Par contre, nous restons vigilants sur la suite de ce dossier afin de voir quelles seront les prochaines discussions.

Réunion d'information Le droit de travail dans le secteur Horeca

Informationsversammlung
Das Arbeitsrecht im Horeca-Bereich

Reunião de informação
O direito do trabalho no sector Horeca



Mercredi - 2 avril 2014 - 15h30
Foyer LAREI Vianden

Mittwoch - 2. April 2014 - 15.30 Uhr
Foyer LAREI Vianden

Quarta-feira - 2 de abril 2014 - 15h30
Átrio LAREI Vianden

Révolution des œillets: Il y a 40 ans

Programme «25 avril»

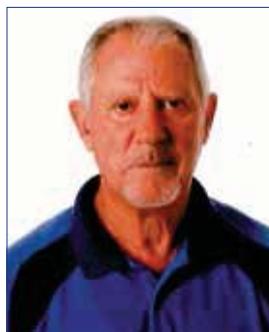
Festival des Migrations, des Cultures et de la Citoyenneté - du 14 au 16 mars 2014, Luxexpo



Présentation du livre «O MATO MATA»

La guerre tue, sur la guerre coloniale portugaise en Afrique, de Florival Lança, ex-membre du Bureau exécutif de la CGTP et membre du Comité économique et social de l'UE.

le samedi, 15 mars, à 17h30 heures



Exposition de photos sur les événements du 25 avril 1974

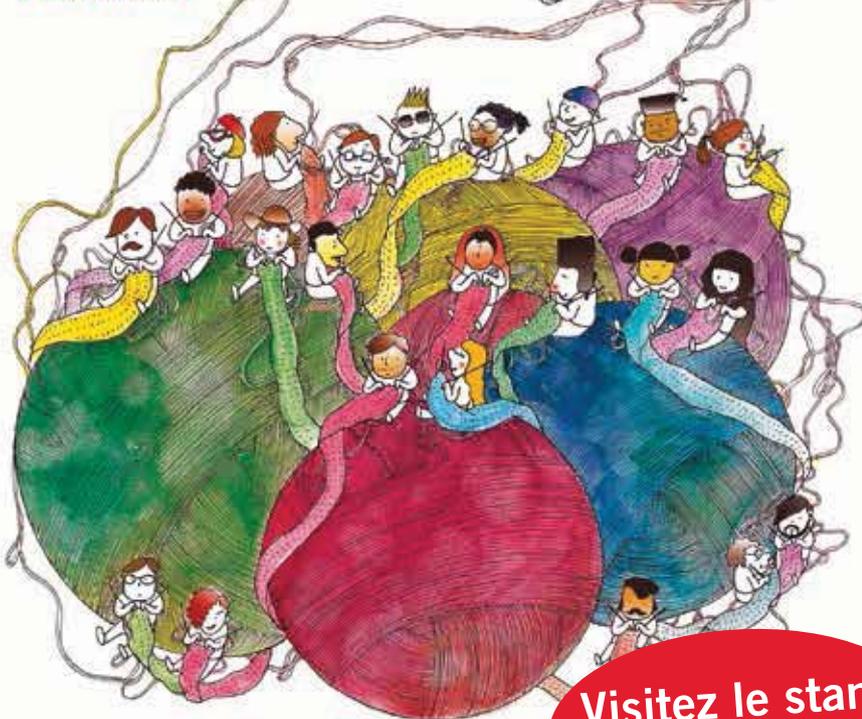
Le 25 avril 1974, révolution des œillets, est la date la plus importante de l'histoire du 20^e siècle au Portugal, qui a permis au peuple portugais de retrouver le chemin de la liberté, de la démocratie, d'être accepté pleinement par la communauté internationale et d'intégrer l'Union européenne, en mettant fin à cinq siècles de colonialisme et à 48 ans de dictature.

Cette exposition retrace le parcours d'une révolution pacifique qui fait partie du patrimoine glorieux de ceux qui aiment la liberté!



31^e
Festival
des migrations
des Cultures
et de la Citoyenneté

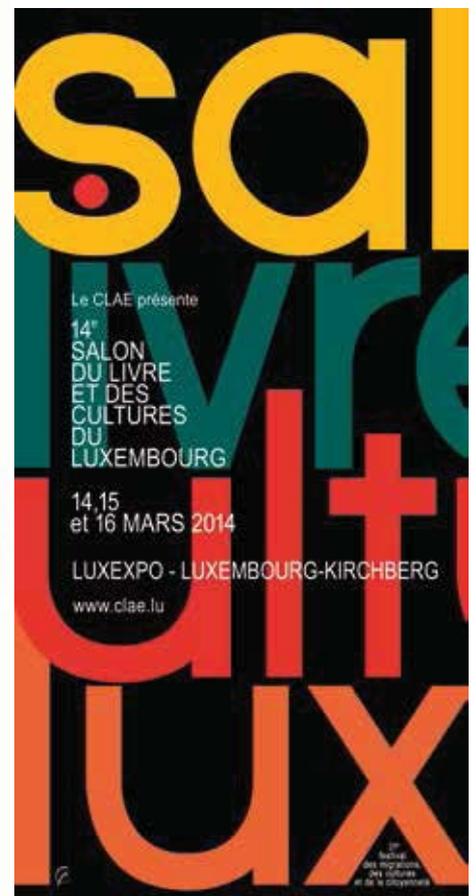
LE CLAE PRÉSENTE



Visitez le stand
de l'OGBL

14, 15, 16 MARS 2014

LUXEXPO | LUXEMBOURG-KIRCHBERG | WWW.CLAE.LU





Taina Bofferding
Responsable du
Département des Jeunes
de l'OGBL

Jobs de vacances – les étudiants ont des droits!

Trouver un job pendant ses études, les vacances ou le week-end, dès l'âge de 15 ans, c'est l'occasion de gagner de l'argent et d'acquérir une expérience professionnelle. Mieux vaut ne pas attendre le dernier moment pour chercher un job d'été.

Pour un petit job de quelques semaines les étudiants doivent signer un contrat de travail qui les engage, mais les protège également. Dans tous les cas, il faut refuser «les jobs au noir», c'est-à-dire non déclarés!

Pour éviter les pièges et les embûches, le Département des jeunes de l'OGBL conseille de s'informer au maximum avant de signer un contrat. La brochure sur les jobs d'étudiants s'adresse aux jeunes de 15 à 26

ans qui travaillent pendant les vacances scolaires. Elle rappelle les dispositions légales et réglementaires entourant le travail des étudiants (contrats, conditions de travail, rémunération, ...).

L'étudiant y trouvera toute l'information relative à ses droits ainsi que des renseignements sur les implications en matière de sécurité sociale. La publication contient également les mesures sur la protection spéciale des jeunes ainsi que les recommandations en matière de recherche d'une occupation et de préparation des documents. La brochure comprend aussi une liste d'adresses utiles et un exemple de contrat d'occupation d'étudiant.

La brochure peut être téléchargée sur le site de l'OGBL-Jeunes: <http://www.ogbl.lu/jeunes/> ou commandée auprès du Département des jeunes: jeunes@ogbl.lu



Conférence fiscale pour frontaliers belges

«La déclaration d'impôts au Luxembourg et comment optimiser la déductibilité»

Jeudi 27 mars 2014 à 19h30

Arlon, Auditorium de la Mutualité Socialiste du Luxembourg (1, rue de la Moselle)

Action de solidarité avec le peuple grec



Via les médias, vous avez tous entendu parler de la situation économique et sociale catastrophique de la Grèce. Depuis 2009, la Troïka(1) est «entrée dans la danse» et a imposé des mesures d'austérité sans précédent au peuple grec moyennant des prêts d'argent combiner à des taux d'intérêts beaucoup trop élevés.

Les habitants de ce magnifique pays d'Europe vivent actuellement dans des conditions humaines indignes:

- 1,5 million de sans emploi (29%), le chômage des jeunes atteint 60%.
- 190.000 entreprises ont cessé leur activité depuis 2009.
- 40% des travailleurs, des pensionnés et des préretraités ont perdu leurs revenus depuis 4 ans.
- 40% de la population n'a plus accès aux soins de santé.
- Les syndicalistes sont privés de leurs droits les plus élémentaires et sont traînés devant les tribunaux.
- La montée de l'extrême droite et des néo-nazis n'est plus un leurre et ce, avec le soutien des autorités.
-

Aujourd'hui la Grèce, ... demain l'Espagne, le Portugal, ... et après-demain tous les pays européens seront-ils soumis au diktat des capitalistes?

Il est maintenant démontré que la politique néolibérale menée à outrance par la Troïka, depuis que les banques nous ont conduits à la crise économique de 2008, n'était pas le bon plan. Les différents Etats ont renfloué les caisses des banques pour sauver celles-ci et, dans la foulée, les épargnants. Mais également dans cette foulée, les Etats ont coupé dans les dépenses sociales afin de se plier aux exigences budgétaires de l'Europe.

Le peuple grec a été touché de plein fouet par ces exigences européennes et se trouve maintenant dans une situation intenable.

Nous ne pouvons pas rester insensibles à la situation grecque, soyons solidaires ...

A partir du 24 mars prochain, la FGTB Luxembourg et la Mutualité Socialiste vont lancer une opération de solidarité avec le peuple grec. Les Frontaliers Belges de l'OGBL s'associent pleinement à cette action.

De quoi s'agit-il?

Tout d'abord, le **24 mars aura lieu une conférence débat, à 20h à la FGTB à Arlon**, avec la participation de Sofia Tzitzikou (pharmacienne à Athènes et qui est l'initiatrice de la mise en place de dispensaires médicaux et sociaux) et Yannis Androulidakis (journaliste grecque et syndicaliste).

Ces deux personnes, qui vivent au cœur du problème grec, viendront nous expliquer comment la population en est arrivée à une telle situation de précarité et comment elle essaie de survivre à ces conditions.

Le deuxième volet de cette action de solidarité consiste à récolter des fonds afin de venir en aide au bon fonctionnement des dispensaires sociaux et médicaux. Ces dispensaires procurent gratuitement des soins médicaux et des médicaments à toutes personnes qui sont privées de protection sociale et/ou qui ne disposent plus de moyens financiers pour se soigner. La deuxième mission de ces dispensaires est de militer pour un système de santé public de qualité, accessible à toutes et tous, et pour le respect des droits des patients. Les bénévoles des différents dispensaires donnent bien entendu des soins, mais veillent aussi à faire passer leur philosophie et leurs convictions aux patients pour qu'ils s'engagent et luttent contre le système capitaliste qui est à l'origine de ces dysfonctionnements.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet www.frontaliers-belges.lu ou nous contacter via mail frontaliers.belges@ogbl.lu

**L'austérité
nuit gravement
à la santé**

Des médicaments pour le peuple Grec





Besteuerung der Renten der Deutschen Grenzgänger

OGBL fordert Information der betroffenen Rentnerinnen und Rentner

Zum 1. Januar 2014 sind gemäß dem Doppelbesteuerungsabkommen zwischen Luxemburg und Deutschland Änderungen bei der Besteuerung der Renten in Kraft getreten. In diesem Zusammenhang ist eine Reihe von Problemen aufgetreten, die in vielen Fällen eine zu hohe Besteuerung zur Folge hatten.

Der Quellensteuerabzug vieler Rentnerinnen und Rentner erfolgte per Zusatzsteuerkarte mittels eines fixen Steuersatzes, sodass in vielen Fällen eine zu hohe Besteuerung vorgenommen worden ist.

Viele der aufgetretenen Schwierigkeiten sind auf die unzureichende Information der Betroffenen zurückzuführen: Durch die Änderungen sind viele Rentnerinnen und Rentner zum ersten Mal seit langem wieder in Luxemburg steuerpflichtig, und wissen nicht, wie sie sich verhalten sollen.

Die Steuerverwaltung hat über die Änderungen auf ihrer Internetseite durch den Newsletter vom 8. Januar 2014 informiert. Die Information erfolgte zu einem Zeitpunkt, als die Gültigkeitsbescheinigungen bereits lange verschickt waren, und als die Rente für Januar 2014 bereits ausbezahlt war. Viele der Rentnerinnen und Rentner nutzen das Internet zudem nicht als Informationsquelle, zumal die Informationen nur über einen französischsprachigen Link auf der Homepage erreichbar sind.

Um die entstandenen Probleme im Sinne aller Beteiligten bestmöglich zu lösen hat sich der OGBL schriftlich an das zuständige Steueramt „RTS-Non-résidents“ gewandt, und darum gebeten, alle betroffenen Rentnerinnen und Rentner mit Wohnsitz in Deutschland anzuschreiben, und über die wesentlichen Änderungen zu informieren.

Insbesondere benötigen die Steuerpflichtigen Informationen über ihre Steuerklasse und darüber, ob und in welchen Fällen ihre Rente per Hauptsteuerkarte oder per Zusatzsteuerkarte besteuert wird. Sie sollten die Möglichkeit haben, ihren Steuerabzug anhand der Steuertabelle für Rentner zu prüfen, und darüber informiert werden was zu tun ist, wenn sie falsch besteuert wurden.

Am 26. Februar 2014 wurde eine Delegation des OGBL von der Direktion der Steuerverwaltung empfangen. Bei diesem sehr konstruktiven Treffen hat der OGBL auf die bestehenden Probleme hingewiesen. Unter anderem wurde vereinbart, ein gemeinsames Informationsschreiben zu veröffentlichen und darüber hinaus eine Informationsveranstaltung des OGBL mit Vertretern der Steuerverwaltung zu organisieren. Wir werden hierüber über unsere Internetseite und in der nächsten Ausgabe des Aktuell berichten.



Frontaliers français

N'oubliez pas de faire votre demande de bourse en France avant le 30 avril 2014!

Dans le cadre des demandes d'aide financière de l'Etat luxembourgeois pour les études supérieures accessibles aux travailleurs frontaliers depuis l'année scolaire 2013/2014, nous vous rappelons que pour obtenir une bourse d'études au Luxembourg, **il faut impérativement faire une demande de bourse d'études en France**. La réponse française, positive ou négative, devra être jointe à votre dossier de demande au Luxembourg.

Pour l'année 2014/2015, même si une nouvelle loi est en préparation, cet aspect de la procédure ne changera pas.

En France, les dossiers de demande de bourses au CNOUS pour l'année académique 2014/2015 sont impérativement à faire entre le 15 janvier et le 30 avril 2014. Etudiants et élèves de terminale préparez dès maintenant votre dossier social étudiant (DSE). «Dossier social étudiant» est le nom officiel de la procédure par laquelle on demande une bourse et aussi un logement universitaire en France.

Cette demande se fait par internet. L'étudiant ou l'élève de terminale s'adresse au CROUS dont dépend l'établissement où il suit ses études.

Pour plus d'information, voici le site internet du CNOUS: <http://www.cnous.fr/bourses/>

Fiscalité

La déclaration d'impôts au Luxembourg



**Christian
Simon-Lacroix**

L'OGBL organise encore 2 réunions d'information sur la fiscalité luxembourgeoise afin de permettre aux frontaliers français de remplir au mieux leur déclaration d'impôts et d'optimiser leur situation fiscale.

Les conférences débuteront par un bref rappel des dispositions d'imposition en vigueur au Luxembourg. L'animateur s'intéressera ensuite aux opportunités offertes par la demande de modération d'impôts et par la déclaration d'impôts. L'orateur abordera les réformes fiscales récentes, y compris celles concernant le boni enfant, les différents types de ménages fiscaux frontaliers et insistera sur le cas du résident assimilé.

L'intervenant passera ensuite en revue l'ensemble des déductibilités possibles (frais de formation, frais de

déplacement, les primes d'assurance, l'épargne, le logement, les intérêts débiteurs de prêts à la consommation et prêts hypothécaires, dons, charges extraordinaires, frais de personnel, frais de crèche, ...). Il expliquera et illustrera chaque point à l'aide d'extraits de la fiche de déclaration d'impôts.

Une série d'exemples concrets illustreront aussi bien les économies d'impôts potentielles que peuvent réaliser différents types de foyers fiscaux que les possibilités d'optimisation fiscale qui sont à leur disposition.

Les participants auront la possibilité de poser leurs questions au terme de la présentation à Jean-Philippe Franssen de la société Grant Thornton.

Ville	Date et heure	Lieu
Longlaville	3 avril 2014 à 19h00	Salle Leonov, rue des Victimes du Nazisme, F-54820 Longlaville
Mont-Saint-Martin	10 avril 2014 à 19h00	Salle Victor Hugo, avenue du Bois (quartier du Plateau), F-54350 Mont-Saint-Martin

Conférence en France

Le système de sécurité sociale au Luxembourg



Depuis 2009, le système de sécurité sociale au Luxembourg a profondément évolué. Après la réforme de l'Assurance Accident et la réforme des pensions, le gouvernement luxembourgeois a récemment déposé un projet de loi pour réformer le reclassement professionnel.

C'est pourquoi la section des frontaliers français de l'OGBL de Volmerange-les-Mines organise encore une conférence d'information sur le système de sécurité sociale au Luxembourg,

le jeudi 20 mars 2014 à 19h00

Salle des fêtes, rue des Écoles,
F-57330 Volmerange-les-Mines

Cette réunion sera animée par **Carlos Pereira**, membre du bureau exécutif de l'OGBL et responsable pour le suivi de la politique de la sécurité sociale, de la lutte contre l'exclusion et pour l'intégration. A ce titre, il représente l'OGBL dans la Quadripartite et il est responsable de la coordination et de l'orientation des activités de l'OGBL

et de ses représentants dans les différentes institutions de la sécurité sociale.

Au cours de cette conférence les thèmes suivants seront abordés:

- 1) Caisse Nationale de Santé**
- 2) Assurance Accident**
- 3) Assurance pension**
- 4) Invalidité**
- 5) Reclassement professionnel**
- 6) Allocations familiales**
- 7) Dépendance**

La conférence sera suivie d'un débat où les participants pourront poser des questions à l'intervenant.

Cette réunion d'information est ouverte au grand public.

Assemblées générales OGBL 2014

section	date	heure	localité	lieu	orateur
Hautcharage/ Clemency	mercredi 12 mars	19h30	Clemency	Buvette étangs, rue de Grass	Romain Daubenfeld
Diekirch	mercredi 12 mars	19h00	Diekirch	Complexe scolaire, salle des fêtes	Nora Back
Soleuvre	jeudi 13 mars	19h00	Soleuvre	Maison Beck	Danièle Nieves
Strassen/Bertrange/ Leudelange	vendredi 14 mars	19h00	Strassen	Brasserie-Restaurant «An der Broutgaass»	Nora Back
Walferdange	vendredi 14 mars	19h00	Walferdange	Campill Restaurant	Pit Schreiner
Huncherange	vendredi 14 mars	19h00	Huncherange	Centre Culturel	Romain Daubenfeld
Syrdall	vendredi 14 mars	19h30	Grevenmacher	Simon's Plaza	Tom Jungen
Bissen	vendredi 14 mars	18h30	Bissen	Café de la Place	Jean-Claude Delleré
Differdange	jeudi 20 mars	18h30	Differdange	Hall La Chiers Differdange	Jean-Claude Reding
Esch/Alzette	jeudi 20 mars	18h30	Esch/Alzette	Maison du Peuple	Romain Daubenfeld
Kleinbettingen	jeudi 20 mars	19h30	Kleinbettingen	Musiksall	André Roeltgen
Hesperange	vendredi 21 mars	19h00	Hesperange	Centre Nico Braun	Danièle Nieves
Kehlen/Kopstal	vendredi 21 mars	18h00	Bridel	Café-Restaurant Brideler Stuff	Jean-Luc De Matteis
Mersch	vendredi 21 mars	19h00	Rollingen	«Am Pompjeesbau»	Carlos Pereira
Bettembourg	vendredi 21 mars	18h30	Bettembourg	Maison des Jeunes	Alain Mattioli
Remich	vendredi 21 mars	19h00	Remich	CEFOS	Pit Schreiner
Belvaux	vendredi 21 mars	19h00			Jean-Claude Reding
Canton Wiltz	vendredi 21 mars	19h00	Wiltz	Ancien Restaurant Michel Rodange	André Roeltgen
Hobscheid	vendredi 21 mars	19h30	Hobscheid	Centre Polyvalent	Tom Jungen
Junglinster	samedi 22 mars	18h00	Gonderange	Salle des fêtes de l'ancienne école	Christian Sikorski
Préitzerdau	samedi 22 mars	12h00	Pont de Schwebach	Resataurant-Brasserie Schweebescher Bréck	Nico Clement
Bascharage	jeudi 27 mars	19h30	Bascharage	Hall 75	André Roeltgen
Munneref/Duelem	vendredi 28 mars	19h00	Altwies	Restaurant Kohn	Tom Jungen
Mertzig/Feulen/ Colmar	vendredi 28 mars	19h00	Mertzig	Restaurant Marso	Raymond Kapuscinsky
Pétange	vendredi 28 mars	19h00	Pétange	A Rousen	Nico Clement
Schifflange	vendredi 28 mars	19h00	Schifflange	Maison des Générations	Jean-Claude Reding
CMB	vendredi 28 mars	18h00	Aubange	Salle Polyvalente	Jean-Claude Bernardini
Clervaux	samedi 29 mars	19h00	Wemperhardt	Café-Restaurant Massen	Carlos Pereira
Rumelange	mercredi 2 avril	19h00	Rumelange	Centre Culturel (Galerie)	Lynn Settinger
Beckerich	vendredi 4 avril	19h00		Salle Nic Bosseler	Romain Daubenfeld
Lintgen	samedi 5 avril	17h00	Lintgen	Café Op der Gare	Lynn Settinger
Ettelbruck	samedi 5 avril	19h00	Ettelbruck	Restaurant Lanners	Christian Sikorski
Steinsel	vendredi 11 avril	19h00	Steinsel	Café Chez Romain	Jean-Claude Bernardini
Önnersauer	vendredi 11 avril	19h00	Born	An der Brennerie	
Niederdonven	vendredi 11 avril	19h00	Machtum	Auberge du Lac	
Eischen	vendredi 11 avril	19h00	Eischen	Centre Culturel J. Wolff	Romain Daubenfeld
Echternach	samedi 12 avril	18h00	Echternach	Centre Culturel Trifolion	
Tétange	jeudi 17 avril	18h30	Tétange	Schungfabrik	Carlos Pereira
Kayl	vendredi 18 avril	19h00	Kayl	Kälerstuff	Tom Jungen

Assemblées générales OGBL 2014 suite

section	date	heure	localité	lieu	orateur
Roeserbann	vendredi 25 avril	19h00	Bivange	Restaurant Béiwengerstuff	Carlos Pereira
Volmerange	vendredi 25 avril	18h45	Volmerange-les-Mines	Salle des fêtes	Jean-Claude Reding
Bonnevoie/Clausen/Neudorf	samedi 26 avril	17h00	Bonnevoie	Casino Syndical Bonnevoie	Jean-Claude Bernardini
Al Gemeng Eech	samedi 26 avril	17h00	Weimerskirch	Centre Culturel	Pit Schreiner
Lorentzweiler	samedi 26 avril	19h00	Helmdange	Centre Culturel	Nora Back
Luxembourg	samedi 26 avril	17h00	Luxembourg	Hotel Novotel Kirchberg	Carlos Pereira
Steinfort	samedi 26 avril	19h00	Steinfort	Aal Schmelz	Jean-Claude Reding
Rédange/Attert	samedi 26 avril	18h00	Useldange	Café Um Wier	André Roeltgen
PME front. belges	samedi 26 avril	19h00	Bastogne	Cafetéria Centre Sportif	Nico Clement
Thionville-Metz	vendredi 23 mai	18h45	Thionville	Salle multifonctionnelle	Nico Clement

Grenzgänger

section	date	heure	localité	lieu	orateur
Grenzgänger	Samstag, 15. März	19h00	Mettendorf	Hotel Kickert	Viviane Jeblick
Grenzgänger	Samstag, 22. März	19h00	Orscholz	Hotel Zur Saarschleife	Jean-Claude Reding
Grenzgänger	Samstag, 29. März	18h30	Konz	China Restaurant	Nico Clement
Grenzgänger	Samstag, 5. April	19h00	Irrel	Hotel Koch-Schilt	Viviane Jeblick



OGBL ACAL

section	date	heure	localité	lieu	orateur
Nord	samedi 15 mars	18h00	Diekirch	Hôtel-Restaurant Beau Séjour 12, rue Esplanade	Romain Daubenfeld
Kayldall	samedi 22 mars	18h00	Dudelange	Café-Taverne Mont St. Jean	Marcel Breuskin
Luxembourg	samedi 29 mars	17h00	Lux.-Kirchberg	Restaurant «Le Lavandin»	Romain Daubenfeld
Frontaliers belges	samedi 5 avril	19h00	Viville-Arlon	Restaurant «Le Fenil»	Romain Daubenfeld



Déclarations d'impôt

Comme les années précédentes, le Service Information, Conseil et Assistance propose aux membres OGBL un service gratuit pour compléter leurs déclarations d'impôt.

Attention: Il n'est pas possible de fixer des rendez-vous pour remplir votre déclaration d'impôt. Nous vous prions de bien vous tenir aux instructions ci-dessous.

Nous vous prions donc de nous faire parvenir votre déclaration d'impôt avec les pièces justificatives:

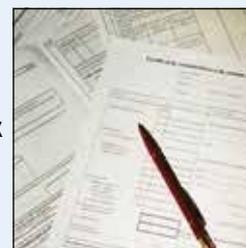
- **par dépôt à une de nos agences / antennes**, ou bien
- **par voie postale** à: OGBL, Mme Anita Rola et l'adresse de l'agence / antenne où vous désirez retirer votre déclaration terminée.

Vous trouverez les adresses et heures d'ouverture de nos agences / antennes à la page 2 de notre mensuel «Aktuell», ainsi que sur notre site internet sous la rubrique «Où nous trouver?»

Afin de pouvoir établir la déclaration, il est indispensable que vous remplissiez les 1^{ère} et 2^e pages du formulaire avec vos données personnelles.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pourrez vous adresser au 2 6543 777

La liste des pièces justificatives pouvant être pris en compte est disponible sur: www.ogbl.lu (rubrique Services aux membres/Services individuels)



Sommet social du Benelux

Les syndicats ont aussi leurs revendications

Le 13 février 2014, les chefs de gouvernement de la Belgique, des Pays-Bas et du Grand-Duché de Luxembourg, se sont réunis à l'occasion d'un «sommet social» Benelux. Dans la ligne de la vision et des décisions de la Confédération européenne des Syndicats, les syndicats des trois pays – OGBL, LCGB, FNV, CNV, MHP, FGTB, CSC et CGSLB – ont profité de l'occasion pour attirer l'attention des chefs de gouvernement sur une série de revendications syndicales définies en réponse à différentes initiatives préoccupantes que la Commission européenne a prises récemment.

Lutte contre le dumping social

Pour les syndicats, la Commission européenne ne prend pas suffisamment de mesures pour lutter contre le dumping social. Les syndicats veulent que les chefs de gouvernement du Benelux mettent à profit leur expérience en matière de mobilité du travail pour convaincre l'Europe d'adopter des mesures plus sévères dans la lutte contre le dumping social.

Le compromis récent du Conseil EPSCO (Emploi, politique sociale, santé et consommateurs) sur la directive d'application relative au détachement n'apporte pas d'avancées suffisantes dans la lutte contre le dumping social. Les syndicats exigent la création d'un «Europol social» qui soit compétent pour poursuivre les abus en matière de détachement en dehors des frontières nationales d'un Etat membre. Il s'agit là d'une exigence absolue pour contribuer à éliminer la concurrence déloyale entre les travailleurs détachés et les travailleurs des Etats membres concernés. A terme, la directive devra être revue.

Le recours abusif à des constructions légales existantes et à des relations de travail flexibles, notamment par le biais de faux indépendants et de constructions internationales, doit être combattu avec force.

Pour le dialogue social, contre REFIT

Le 2 octobre 2013, la Commission a publié la communication «Refit, Regulatory Fitness and Performance» qui vise à alléger la charge administrative des entreprises. Les syndicats ne sont pas opposés à une simplification de la législation, mais elle ne peut pas avoir pour conséquence de démanteler les droits des travailleurs. Dans le cadre de Refit, la commission refuse par exemple de ratifier les accords conclus par les partenaires sociaux

européens concernant la sécurité et la santé des coiffeurs (victimes de cancers d'origine professionnelle) et des pêcheurs, alors qu'ils avaient été ratifiés par les partenaires sociaux du secteur.

Il s'agit d'une attaque frontale contre le dialogue social européen. Nous demandons aux chefs de gouvernement du Benelux de prendre leurs distances à l'égard de cette initiative et d'interpeller la Commission sur les missions sociales qui lui ont été confiées par le Traité CE. Il faut éviter d'élargir encore le fossé entre les citoyens et les institutions européennes.

Une nouvelle voie pour l'Europe

Les syndicats concernés ont, avec les autres partenaires de la CES, rédigé un programme d'investissement ambitieux: «Une nouvelle voie pour l'Europe: Plan de la CES pour l'investissement, une croissance durable et des emplois de qualité»¹. Ce programme prévoit des investissements à long terme avec, pour objectif, un investissement annuel de 2% du PIB européen pendant dix ans. Par cette déclaration commune, les chefs de gouvernement sont encouragés à tout mettre en œuvre en vue d'une lutte véritable contre le dumping social, du respect du dialogue social et de la concertation sociale, d'investissements dans l'économie réelle et des emplois de qualité, d'une fiscalité juste et plus équitable.



¹ Le texte intégral du plan de la CES se trouve sur le site internet de l'OGBL (www.ogbl.lu) sur la page suivante: http://www.ogbl.lu/wp-content/uploads/2014/02/nouvelle_voie_Europe_fr.pdf

Das Ergebnis der Volksabstimmung in der Schweiz stellt sämtliche Beziehungen mit der Europäischen Union in Frage

Die Schweizer Wähler haben sich mit einer sehr knappen Mehrheit für ein Ende der Freizügigkeit der Arbeitnehmer zwischen der Schweiz und der Europäischen Union (EU) entschieden. Der Europäische Gewerkschaftsbund (EGB) respektiert die demokratische Entscheidung der Schweizer Bürger. Er unterstreicht jedoch, dass dieser Entschluss bedeutende Folgen haben wird, und die gesamten Beziehungen zwischen der Schweiz und der Europäischen Union in Frage stellen wird.

Das Recht auf Personenfreizügigkeit gehört zu einem Gesamtpaket von Rechten wie der freie Kapitalverkehr, der freie Warenverkehr und die Dienstleistungsfreiheit. Es ist nicht möglich die Regeln betreffend die Personenfreizügigkeit zu ändern und gleichzeitig die anderen

Rechte, die im Abkommen mit der Schweiz verankert sind, beizubehalten.

Der EGB fordert von den Europäischen Institutionen, dass sie entschieden und verhältnismäßig auf die Maßnahmen, welcher Art auch immer, der Schweizer Autoritäten in diesem Zusammenhang reagieren.

Bernadette Ségol, Generalsekretärin des EGB erklärte: *„Leider gibt es innerhalb der EU Rechtspolitiker die versuchen, die Volksabstimmung in der Schweiz zu missbrauchen, um den Bürgern ihre Rechte abzusperrchen, und die EU auf eine Freihandelszone zu reduzieren“.*

Le résultat du référendum suisse remet en question l'ensemble des relations entre l'UE et la Suisse

Les électeurs suisses ont, à une très courte majorité, décidé de mettre fin à la libre circulation des travailleurs entre la Suisse et l'Union européenne (UE). La Confédération européenne des syndicats (CES) respecte la décision démocratique des citoyens suisses. Elle souligne toutefois que cette décision aura d'importantes conséquences et remet en question l'ensemble des relations entre l'UE et la Suisse.

Le droit à la libre circulation des personnes fait partie intégrante d'autres droits comme la libre circulation des capitaux, des biens et des services. Il n'est pas possible de changer les règles relatives à la liberté de circulation des personnes tout en laissant intacts les autres droits qui font partie de l'accord avec la Suisse.

La CES en appelle aux institutions européennes pour qu'elles répondent de manière ferme et proportionnée

aux mesures, quelles qu'elles soient, que les autorités suisses pourraient prendre en application de cette décision.

Bernadette Ségol, Secrétaire générale de la CES, a déclaré: *«Malheureusement, il existe au sein de l'UE des politiciens de droite qui essaient de prendre prétexte du référendum suisse pour priver les citoyens de leurs droits et limiter l'UE à une zone de libre-échange.»*





Konferenz

Das geplante Freihandelsabkommen zwischen EU und USA: Ein Stolperstein für Ökologie und Demokratie?

**am Donnerstag, dem 13. März um 18.30 Uhr
im Hotel Parc Bellevue, Luxemburg-Stadt**

Seit Juli 2013 verhandeln die EU und die USA über ein umfangreiches Freihandelsabkommen, die so genannte Transatlantische Handels- und Investment-Partnerschaft (Transatlantic Trade and Investment Partnership, kurz TTIP). Ziel des Abkommens ist es, unterschiedliche rechtliche Standards für Produkte zu beseitigen oder abzubauen und somit den freien Handelsaustausch zu fördern. Das Ziel: Wirtschaftswachstum und Schaffung – so zumindest der Anspruch bzw. die offizielle Argumentation – neuer Arbeitsplätze.

Äußerst kritisch sehen jedoch Umwelt-, Dritt-Welt- und Sozialverbände dieses Abkommen.

Befürchtet wird, dass durch das Freihandelsabkommen Standards und Errungenschaften in den Bereichen Umwelt- und Verbraucherschutz, Arbeitnehmerrechte oder Gesundheit als „Handelshemmnisse“ angesehen und „nach unten revidiert werden“. Ein Beispiel: In den USA gelten höhere Grenzwerte für Pestizide als in Europa, so dass statt einer notwendigen Reduktion des Pestizideinsatzes in Europa, wohl eher eine Steigerung ins Haus stünde. Auch die regionale Lebensmittelproduktion riskiert unter die Räder zu kommen. Alle sozialen, umwelt- und verbraucherschutzpolitischen Errungenschaften der letzten Jahrzehnte stehen mit TTIP erneut auf dem Prüfstand. Zwar versichert die Kommission, dass es keine Senkung der europäischen Standards geben wird, aber wie glaubwürdig ist es, Kompromisse im Vorfeld von Verhandlungen auszuschließen, zumal wenn diese hinter verschlossenen Türen und ohne öffentliche Kontrolle stattfinden. Zu erwarten ist zudem, dass die Ergebnisse tief in die demokratischen Entscheidungsprozesse eingreifen.

Wie fragwürdig die derzeitige Vorgehensweise ist, sieht man auch an der Wahl der Gesprächspartner. Die Verantwortlichen für die Erstellung des Abkommens mussten zugeben, dass bis dato über 90% der Gespräche mit Akteuren der Wirtschaft durchgeführt wurden und weniger als 10% mit der Zivilgesellschaft... Alleine diese Diskrepanz spricht Bände...

Äußerst bedenklich ist, dass das Freihandelsabkommen sehr stark von Industrieverbänden geprägt wird. Auch das Europäische Parlament ist vom Verhandlungsprozess weitgehend ausgeschlossen. Für die EU führt die Kommission die Verhandlungen. Das Europäische Parlament und die nationalen Parlamente werden nur am Rande informiert und bekommen wahrscheinlich erst das Endprodukt, also den finalen Text des Abkommens, zu Gesicht. Offensichtlich wird, dass demokratische Standards bei den TTIP-Verhandlungen unterlaufen werden.

Das geplante TTIP wird auch gravierende Auswirkungen auf die internationalen wirtschaftlichen und politischen Beziehungen haben. Eine neu geschaffene transatlantische Freihandelszone dient nach dem Willen ihrer Initiatoren auch dazu, den aufstrebenden Entwicklungsländern, allen voran China, entgegenzutreten. Es ist somit geeignet, die wirtschaftlichen und politischen Konflikte zu verschärfen und eine multilaterale Weltwirtschafts- und Welt-handelsordnung endgültig zu zerrütten.

Laut dem Bund Umwelt und Naturschutz Deutschland (BUND) droht das geplante Freihandelsabkommen „*unter dem Deckmantel eines zweifelhaften Wirtschaftswachstums, Umwelt- und Verbraucherschutzstandards auszuhöheln und rechtsstaatliche Verfahren zu unterminieren – zugunsten immer mächtiger werdender Konzerne.*“

Müsste nicht gerade im Vorfeld der Europawahlen im Mai deutlich werden, dass die EU künftig noch stärker für Bürgerbeteiligung und hohe Standards steht? Der BUND – wie auch andere Nicht-Regierungsorganisationen europaweit – fordert daher einen sofortigen Stopp der Verhandlungen.

Aus diesem Grund laden die genannten Organisationen auf einen Informationsabend über die TTIP-Verhandlungen ein. Referent ist Ernst-Christoph Stolper, Politikwissenschaftler, aktiv in der Friedensbewegung der 1980er-Jahre und langjähriger Mitarbeiter in den Landesverwaltungen von Nordrhein-Westfalen und Rheinland-Pfalz, u.a. als Abteilungsleiter für Grundsatzangelegenheiten, Nachhaltige Entwicklung sowie Energie- und Klimapolitik in Nordrhein-Westfalen, sowie Staatssekretär im Ministerium für Wirtschaft, Klimaschutz, Energie und Landesplanung in Rheinland-Pfalz. Seine Arbeitsschwerpunkte sind: Wirtschafts-, Struktur- und Technologiepolitik, Klimaschutz und Energiewirtschaft, Umwelt- und Verbraucherschutz, Nachhaltigkeitsstrategien und Nachhaltiges Wirtschaften, Europäische und Internationale Politik, Entwicklungszusammenarbeit, Telekommunikation, IT und Breitbandentwicklung.

Der OGBL empfiehlt ebenfalls die Lektüre der folgenden gewerkschaftlichen Stellungnahmen zu diesem Thema:

Stellungnahme des Deutschen Gewerkschaftsbundes (DGB)

<http://www.dgb.de/themen/++co++491d2530-5dac-11e3-8e53-00188b4dc422/>

Position de la CES sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement

http://www.etuc.org/sites/www.etuc.org/files/FR-ETUC-position-on-TTIP-2_1.pdf

La CES s'oppose à la Directive sur le détachement intragroupe

Le Conseil européen fait pression sur le Parlement européen pour qu'il accepte une directive sur les détachements intragroupes sans dispositions garantissant la pleine égalité de traitement en faveur des ressortissants de pays tiers travaillant dans un État membre.

Cela signifierait que les travailleurs employés dans un État membre seraient soumis aux conditions de travail et de protection définies par la législation de leur pays d'origine! «*Le marché du travail européen deviendrait une jungle*», prévient la Confédération européenne des syndicats (CES).

L'UE doit garantir un traitement juste aux ressortissants de pays tiers employés dans l'UE. Ce principe a été confirmé par la Directive sur les travailleurs saisonniers mais le Conseil veut faire une entorse à celui-ci exposant ainsi les ressortissants de pays tiers à plus d'insécurité et au risque de se faire exploiter. Mais au profit de qui?

La CES prendra toutes les mesures nécessaires pour combattre cette directive et demande aux États membres de considérer des propositions pour restaurer la pleine égalité de traitement pour tous les ressortissants de pays tiers employés dans un État membre.

Der EGB lehnt die Richtlinie zur konzerninternen Entsendung von Drittstaatsangehörigen ab

Der Europäische Rat übt Druck auf das Europaparlament aus, damit es eine Direktive gutheißt, zur konzerninternen Entsendung ohne Gleichstellungsgarantie von Drittstaatsangehörigen, die in einem EU-Mitgliedsstaat arbeiten.

Dies würde bedeuten, dass die Arbeitnehmer, die in einem EU-Mitgliedstaat arbeiten, den Arbeitsbedingungen ihres Herkunftslandes unterstünden! "*Der europäische Arbeitsmarkt würde zu einem Dschungel*", warnt der Europäische Gewerkschaftsbund (EGB).

Die EU muss den Drittstaatsangehörigen, die inner-

halb der EU angestellt sind, eine gerechte Behandlung garantieren. Dieses Prinzip wurde durch die Richtlinie über die Saisonarbeitskräfte bestätigt, doch der Rat will es missachten und die Drittstaatsangehörigen einer größeren Unsicherheit aussetzen und somit der Ausbeutung freigegeben. Wer aber profitiert davon?

Der EGB wird sämtliche Maßnahmen ergreifen, um diese Richtlinie zu bekämpfen und bittet die Mitgliedstaaten darum, Vorschläge zu unterbreiten, um die volle Gleichbehandlung von Drittstaatsangehörigen, die in einem EU-Mitgliedstaat angestellt sind, wiederherzustellen.

Participant / Teilnehmer

Nom *Name*

Prénom *Vorname*

Date *Geburtsdatum*

Nationalité *Staatsangehörigkeit*

Matricule OGBL (Numéro indiqué sur la carte de membre)

OGBL- Mitgliedsnummer (angegeben auf der Mitgliedskarte)

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

E-mail

Profession *Beruf*

Féminin *Weiblich* Masculin *Männlich*

Employeur / Arbeitgeber

Nom *Name*

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

Numéro de fax *Faxnummer*

Une dispense de service doit être sollicitée auprès de mon employeur.
Eine Freistellung vom Dienst muss bei meinem Arbeitgeber beantragt werden.

Je souhaite loger au CEFOS.
Ich möchte im CEFOS übernachten.

● Ma fonction au sein de la délégation du personnel / *Meine Funktion in der Personalvertretung*

Délégué effectif
Effektiver Delegierter

Délégué suppléant
Ersatzdelegierter

Contrat de travail *Arbeitsvertrag*

Temps plein *Vollzeit* Temps partiel *Teilzeit*

Nombre d'heures prestées par jour *Arbeitsstunden pro Tag*

Je désire m'inscrire aux formations syndicales suivantes :

Ich möchte mich für folgende gewerkschaftliche Bildungskurse anmelden :

Nom de la formation *Bezeichnung des Seminars*

Date *Datum*

Date *Datum*

Réf *Ref*

Signature *Unterschrift*

Toute personne inscrite à une formation syndicale déclare accepter le présent règlement de participation et autorise l'OGBL à inscrire les données nominatives dans sa banque de données informatiques.

Jede Person, die sich für einen Kurs eingeschrieben hat, ist mit den gegenwärtigen Teilnahmebedingungen einverstanden und gestattet dem OGBL die persönlichen Daten in seine elektronische Datenbank einzutragen.

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription et de renvoyer ce formulaire à OGBL/Département de la formation syndicale, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg ou par e-mail formations@ogbl.lu ou par fax au 26 49 69-433.

Wir bitten Sie uns das vollständig ausgefüllte Formular, das zur Bearbeitung Ihrer Anmeldung unerlässlich ist, an die Abteilung für Gewerkschaftliche Bildung des OGBL, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg zu senden, oder per E-mail an formations@ogbl.lu oder per Fax an die 26 49 69-433.

Calendrier Formation syndicale OGBL

mars à juin 2014

Référence	Titre	Début	Fin	Langue	Lieu
OG 2014 2 003	Les «15-30 ans» d'aujourd'hui: mieux comprendre la génération «Y» pour mieux les mobiliser	24/03/2014	24/03/2014	Française	CEFOS
OG 2014 3 003	Être délégué syndical au quotidien	25/03/2014	26/03/2014	Française	CEFOS
OG 2014 4 003	Agir en matière d'égalité des chances	03/04/2014	04/04/2014	Française	CEFOS
OG 2014 8 003	Savoir rédiger et mettre en page un tract, un article de journal interne	03/04/2014	04/04/2014	Française	CSL, rue de Bragance
OG 2014 4 005	Accompagner un salarié lors d'un entretien avec la direction	22/04/2014	23/04/2014	Luxbg.	CEFOS
OG 2014 6 001	Le contrat de travail 1 (conclusion, exécution, rupture)	24/04/2014	24/04/2014	Luxbg.	CEFOS
OG 2014 1 006	Accueil des nouveaux syndiqués	25/04/2014	25/04/2014	Française	CEFOS
OG 2014 6 006	Cas pratiques en matière de droit du travail	28/04/2014	28/04/2014	Française	CEFOS
OG 2014 6 002	Le contrat de travail 2 (durée, rémunération, congés)	29/04/2014	29/04/2014	Luxbg.	CEFOS
OG 2014 6 003	L'emploi et le chômage	30/04/2014	30/04/2014	Française	CEFOS
OG 2014 6 005	Connaître les procédures judiciaires pour mieux conseiller les salariés	05/05/2014	05/05/2014	Française	CEFOS
OG 2014 6 007	Le régime de la sécurité sociale	06/05/2014	07/05/2014	Luxbg.	CEFOS
OG 2014 6 014	Lutter contre les discriminations	12/05/2014	12/05/2014	Française	CEFOS
OG 2014 7 009	Stress, harcèlement, burnout: diagnostiquer et prévenir la souffrance au travail (niveau 1)	12/05/2014	13/05/2014	Luxbg.	CEFOS
OG 2014 6 013	Savoir lire et calculer une fiche de paie	13/05/2014	14/05/2014	Française	CEFOS
OG 2014 6 009	Ich bin deutscher Grenzgänger und ich arbeite in Luxemburg	20/05/2014	21/05/2014	Allemande	CEFOS
OG 2014 7 001	La santé au travail au Luxembourg	22/05/2014	22/05/2014	Luxbg.	CEFOS
OG 2014 7 002	Les mesures obligatoires en matière de protection et de santé des travailleurs	23/05/2014	23/05/2014	Française	CEFOS
OG 2014 7 003	Le délégué à la sécurité, partenaire des salariés en matière de santé, sécurité, bien-être au travail (niveau 1)	26/05/2014	27/05/2014	Française	CEFOS
OG 2014 8 004	Exprimer tous ses talents en négociation	27/05/2014	28/05/2014	Française	CEFOS
OG 2014 7 005	Analyser et comprendre un accident de travail	28/05/2014	28/05/2014	Française	CEFOS
OG 2014 7 010	Stress, harcèlement, burnout: mettre en place un plan de prévention sur les risques psychosociaux en entreprise (niveau 2)	03/06/2014	03/06/2014	Française	CEFOS
OG 2014 7 006	Analyser un poste de travail pour l'améliorer ou le mettre en sécurité	04/06/2014	04/06/2014	Française	CEFOS
OG 2014 7 014	Bien s'alimenter au travail	06/06/2014	06/06/2014	Française	CEFOS
OG 2014 7 011	TMS, lombalgies: comment prévenir les pathologies du vieillissement au travail?	16/06/2014	17/06/2014	Française	CEFOS
OG 2014 8 001	Prendre la parole en public	16/06/2014	17/06/2014	Française	CEFOS
OG 2014 8 006	Gérer l'agressivité sur le lieu de travail	16/06/2014	17/06/2014	Française	CEFOS
OG 2014 7 009	Stress, harcèlement, burnout: diagnostiquer et prévenir la souffrance au travail (niveau 1)	18/06/2014	19/06/2014	Française	CEFOS
OG 2014 7 015	Fatigue, somnolence et troubles du sommeil	18/06/2014	18/06/2014	Luxbg.	CEFOS
OG 2014 8 002	Préparer, mener une réunion et faire le compte rendu	25/06/2014	25/06/2014	Française	CEFOS

La Stressberodung donne ses chiffres pour l'année 2013

La Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale asbl a créé en coopération avec la Chambre des salariés un service de consultation dédié à la problématique du stress au travail, appelé «**Stressberodung**». Ce service offre avant tout des consultations psychologiques pour ceux qui souffrent des suites négatives du stress chronique. Comme le Ministère de la Santé patronne notre service, nous sommes en état d'offrir des consultations gratuites aux personnes concernées.

Nous nous permettons de vous présenter ci-dessous les chiffres de la Stressberodung pour l'année 2013 en espérant que vous puissiez aider à rendre notre service encore plus visible:

- En 2013, la Stressberodung a **accueilli 145 personnes**. En outre, 50 personnes ont contacté le service pour se renseigner par téléphone. Ce chiffre est en nette progression par rapport aux années précédentes (2012: 81 personnes).
- **1/6 des clients** qui consultent la Stressberodung **travaille dans le secteur social et de la santé, 1/6 dans le secteur financier, 1/6 dans les administrations publiques**. Un certain nombre de clients travaillent dans de petites structures comme des boutiques, des restaurants ou dans l'artisanat ou l'enseignement.
- L'âge moyen des clients est de 41 ans et s'étend de 19 à 60 ans.
- **44% des clients sont en arrêt de maladie** au moment où ils prennent contact avec la Stressberodung. La durée moyenne d'arrêt de maladie est de 9 semaines. Ce chiffre est en nette progression par rapport aux années précédentes (2012: 25%).

Un tiers des patients nous a été envoyé par des psychiatres ou des généralistes, un certain nombre a été orienté vers la Stressberodung par leur délégation ou leur syndicat.

Bien que chaque cas ait sa propre particularité, nous constatons quelques points en commun:

- 1) bon nombre de clients souffrent d'un changement de valeurs et/ou de tâches sur leur lieu de travail, ce qui engendre un **manque d'identification** avec leur boulot;
- 2) bon nombre des clients souffrent car **leur rôle est mal défini**;

- 3) bon nombre des clients souffrent d'une **incertitude d'emploi**;
- 4) **45% des clients souffrent de conflits** au sein du lieu de travail;
- 5) 18% se sentent harcelés;
- 6) 21% rapportent une charge de travail devenue insupportable;
- 7) 33% constatent des problèmes d'ordre privé, souvent en lien avec des problèmes au travail.

La consultation psychologique de la Stressberodung vise à:

- analyser la situation du patient afin de développer des solutions possibles
- donner des astuces qui permettront de réduire efficacement les facteurs de stress externes
- apprendre à connaître des facteurs de stress internes et à les utiliser de manière positive
- connaître ses réactions au stress et à élargir le répertoire de comportements
- aider à la prise de décision (souvent: quitter ou tenir le coup?)
- Si nécessaire, la Stressberodung oriente les patients vers des structures plus spécialisées pour prendre en charge des problèmes spécifiques.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations: **Dr Mareike Bönigk, (Secrétariat: 27494-222) ou stressberodung@cfsf.lu**





NEWSLETTER

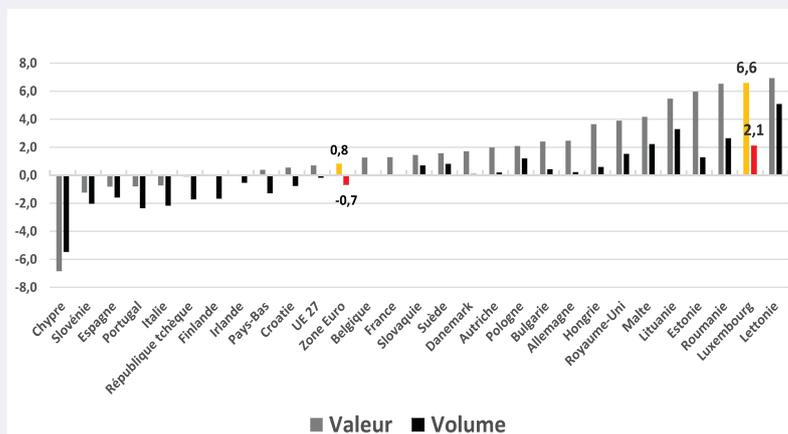
N° 1/2014 30 janvier 2014

2013 : LE LUXEMBOURG TOUJOURS AU-DESSUS DE LA MÊLÉE

Avec 2,1% de croissance en volume (5^{ème} place européenne) et 6,6% (2^{ème} place européenne) en valeur, le Luxembourg a connu au cours des trois premiers trimestres 2013 une des croissances les plus fortes de l'ensemble de l'Union Européenne, loin devant

les pays voisins et la plupart des économies comparables. Dans le même temps, l'ensemble de la zone euro a connu une contraction de son PIB en volume de 0,7% et une progression nominale de simplement 0,8%, plus de huit fois moins que le Luxembourg.

CROISSANCE DU PIB SUR LES TROIS PREMIERS TRIMESTRES 2013 EN %



Source : Eurostat (données désaisonnalisées et corrigées des jours ouvrables)

Personne de contact :

M. Sylvain Hoffmann
T. : 27 494 200
sylvain.hoffmann@csl.lu



INFOS JURIDIQUES

Flash sur le Droit du Travail

Publication mensuelle éditée par la CSL

Nr 01/14

janvier 2014

1. **Obligation de loyauté et de fidélité du salarié – Compétence du Tribunal du travail - Preuve à rapporter par l'employeur - Possible nullité d'un avenant au contrat de travail pour dol du salarié.**

page 3

2. **Un employeur ne peut pas faire dépendre la régularité du licenciement de son propre vouloir, en refusant de réceptionner un courrier recommandé en provenance de son salarié en état d'arrêt de travail ou en négligeant de retirer un courrier recommandé dont il a été dûment avisé.**

page 8

3. **Prestation d'heures de travail supplémentaires :**
L'employeur peut mettre en place un système de fiches à faire contresigner par un responsable hiérarchique, mais doit en informer les salariés.

page 11

4. **La modification substantielle du contrat de travail consistant dans une réduction de la durée du travail imposée à un employé privé de l'hôtellerie sur base de la seule loi du 20 décembre 2002 portant réglementation de la durée du travail des ouvriers, apprentis et stagiaires occupés dans l'hôtellerie et la restauration est abusive de sorte que la contestation de celle-ci devant le Tribunal du travail par le salarié, suite à sa démission, équivaut à un licenciement abusif.**

page 13

**Vous trouvez les publications «InfosJuridiques» sur la page internet suivante:
<http://www.csl.lu/infosjuridiques>**

Passage au système de domiciliation européen SEPA

Cher(e) membre,

Dans le cadre du passage au SEPA*, nous allons remplacer prochainement le service de prélèvement national utilisé jusqu'à présent par le nouveau service de prélèvement européen, le prélèvement SEPA.

Relatif à la continuité des mandats de prélèvement, le consentement donné au titre du prélèvement national que vous avez signé demeure valable pour le prélèvement SEPA.

Nous continuerons à envoyer des ordres de prélèvement à votre banque pour faire débiter votre compte, conformément à l'autorisation que vous lui avez donnée.

Vous n'aurez donc aucune démarche à accomplir auprès de votre banque.

Vous trouverez ci-après les informations caractérisant vos prélèvements SEPA:

Nom du créancier:
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Identifiant Créancier SEPA (ICS):
(ex.: LU51ZZZ0000000004581002054)

En cas de réclamation relative à vos prélèvements SEPA ou de modifications de mandat (ex.: changement des coordonnées bancaires), vous pourrez adresser vos demandes à:

OGBL Service Gestion des membres

30, avenue Grande-Duchesse Charlotte
L-3441 Dudelange
Tel. 51 50 05 555 Fax: 51 50 05 282
Email: affiliation@ogbl.lu

*Qu'est-ce que la domiciliation SEPA (Sepa Direct Debit)?

C'est un moyen de paiement qui vous permet de régler automatiquement certaines factures tant domestiques que frontalières par le débit de votre compte courant ouvert auprès de votre institut financier. Les factures répétitives, payables à dates fixes (cotisation, téléphone, électricité, impôts, ...), ainsi que les factures ponctuelles, peuvent bénéficier de ce mode de paiement.

Ce système s'applique aux transactions libellées en EUR effectuées entre des comptes domiciliés dans les 33 pays de la zone SEPA. Votre compte peut tout de même être tenu dans une autre devise et c'est votre banque qui assure la conversion en dehors de la transaction 'domiciliation SEPA' elle-même.

Les domiciliations nationales continueront à être effectuées tout en étant progressivement remplacées par les domiciliations SEPA. Les deux systèmes coexisteront pendant une phase de transition jusqu'à la date butoir du 1^{er} août 2014.

Philippe Da Silva
Trésorier général de l'OGBL



Wechsel zum europäischen Abbuchungssystem SEPA

Sehr geehrtes Mitglied,

im Rahmen des Wechsels zum SEPA*, werden wir demnächst den bislang benutzten nationalen Abbuchungsdienst durch den neuen europäischen Abbuchungsdienst, genannt SEPA, ersetzen.

Für die Kontinuität der Abbuchungsermächtigungen, die Bewilligung für die nationale Abbuchung, die Sie unterzeichnet haben, bleibt für den SEPA-Einzug gültig.

Wir werden weiterhin die Abbuchungsanweisung an Ihre Bank schicken, um, nach der Ermächtigung die Sie ihr geben haben, das Geld von Ihrem Konto abzubuchen.

Sie brauchen also keinen einzigen Schritt bei Ihrer Bank zu unternehmen.

Sie finden untenstehend Informationen zu Ihren SEPA-Abbuchungen

Name des Gläubigers:

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Identifikationsnummer des Gläubigers:

(Bsp. : LU51ZZZ0000000004581002054)

Falls Sie eine Reklamation zu den SEPA-Abbuchungen haben oder falls sich etwas bezüglich Ihrer Einzugs-ermächtigung geändert hat (Bsp.: Änderung der Bankdaten), so können Sie Ihre Anfragen an folgende Anschrift schicken::

OGBL Service Gestion des membres

30, avenue Grande-Duchesse Charlotte
L-3441 Dudelange

Tel. 51 50 05 555 Fax: 51 50 05 282

Email: affiliation@ogbl.lu

*Worum handelt es sich bei dem Abbuchungsauftrag mit der SEPA-Lastschrift?

Es ist ein Zahlungsmittel, das Ihnen ermöglicht Rechnungen, sowohl als Ansässiger als auch als Grenz-gänger, von Ihrem Girokonto bei Ihrer Bank abbuchen zu lassen. Wiederkehrende Zahlungen an einem festen Fälligkeitsdatum (Mitgliedsbeiträge, Telefonrechnungen, Stromrechnung, Steuern...), sowie punktu-elle Rechnungen, können über diesen Zahlungsmodus abgefertigt werden.

Dieses System funktioniert bei Überweisungen in EUR, die zwischen Konten aus den 33 Mitgliedstaaten der SEPA-Zone getätigt werden. Ihr Konto kann trotzdem in einer anderen Währung sein. In dem Fall ist es Ihre Bank, die die Umrechnung in Euro außerhalb der SEPA-Überweisung vornimmt.

Die nationalen Lastschriften mit Abbuchungsauftrag werden weiterhin durchgeführt, werden jedoch nach und nach durch SEPA-Abbuchungsaufträge bis spätestens zum 1. August 2014 ersetzt.

Philippe Da Silva
OGBL-Generalschatzmeister



Comment contacter l'OGBL?

Pour vous faciliter vos relations avec votre syndicat, afin que nous puissions répondre au plus vite et au mieux à vos besoins et afin de vous éviter des attentes inutiles, nous vous rappelons ici nos principaux services à contacter.

Vous voulez contacter le siège de l'OGBL?

Si vous souhaitez contacter la présidence, le secrétariat général ou l'administration de l'OGBL, il faut composer le numéro suivant:

(00352) 54 05 451

Fax: (00352) 54 16 20

E-mail: ogbl@ogbl.lu

Adresse postale: OGBL, B.P. 149, L-4002 Esch-sur-Alzette



Vous connaissez quelqu'un qui souhaite devenir membre?

Si vous avez un/e ami/e, une connaissance ou un/e collègue de travail qui souhaite adhérer à l'OGBL, il faut s'adresser au service suivant:

OGBL Service Gestion des membres

30, avenue Grande-Duchesse Charlotte

L-3441 Dudelange

Tél.: 51 50 05-555 – Fax: 51 50 05-282

E-mail: affiliation@ogbl.lu



La personne en question peut également consulter, compléter, et imprimer le **bulletin d'adhésion** sur le site internet www.ogbl.lu sous la rubrique **Services aux membres: Devenez membre** et le retourner dûment signé par voie postale à l'adresse ci-dessus.

Vous voulez changer vos données personnelles de membre?

Tout **changement des données personnelles d'un membre** sont également à communiquer au Service Gestion des membres à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessus ou par formulaire sur www.ogbl.lu sous la rubrique **Services aux membres: Changement de données membre**.

Tél.: (00352) 51 50 05-555

En cas du **décès d'un membre** il faut également s'adresser au **Service Gestion des membres** ci-dessus.

Vous voulez vous engager au sein de votre entreprise? Alors contactez votre syndicat!

En tant que membre de l'OGBL vous faites partie d'un **syndicat professionnel** de l'OGBL s'occupant de votre secteur d'activité spécifique. Si vous souhaitez vous engager dans votre entreprise et contacter votre syndicat vous trouvez les coordonnées sur le **site internet www.ogbl.lu** sous la rubrique **Nos syndicats**, et sur la page du syndicat en question, sous la rubrique **Le syndicat**.

Vous pouvez également vous adresser à votre syndicat professionnel en contactant le siège de l'OGBL, à l'exception des syndicats repris ci-après:

Syndicat Transport sur route – ACAL – L-8080 Bertrange/Helfenterbrück – 38, route de Longwy
Tél.: 26 02 14-1 – Fax: 26 02 14-33 – acal@ogbl.lu

Syndicat Education et Sciences – SEW – L-2514 Luxembourg – 1, rue Jean-Pierre Sauvage
Tél.: 26 09 69-1 – Fax: 26 09 69-69 – sew@ogbl.lu – www.sew.lu

Syndicat Banques et Assurances – SBA – L-2330 Luxembourg – 146, bd de la Pétrusse
Tél.: 26 49 69-0 – Fax: 26 49 69-433 – sba@ogbl.lu – www.sba.lu

Syndicat Services et Energie, Syndicat Imprimeries, Médias et Culture – FLTL, Syndicat Nettoyage
L-2330 Luxembourg – 146, bd de la Pétrusse
Tél.: 49 60 05-214

BRIO	▼	BOUCHE	▼	DÉSUET	▼	N'AVANCE PAS	▼	ÉTOILES
HÉRAULTAIS		SÉRIE DE TROIS CARTES		TRIBUNAL RELIGIEUX		APPEL		
▶		▼	10	▼		▼		▼
PAR CONTRECROUP (PAR ...)	▶				1			
EXCEPTÉ								
▶		GRECQUE	▶				4	
		TIMBRE						
PRESSA	▶	▼				IRIDIUM	▶	
ŒUF						ÎLE DE FRANCE		
▶			2	ATOMES	▶	▼	8	
				VAGUER				
ÉCRIVAIN LATIN	▶			▼				CANTATRICE (LA...)
TELLEMENT								
▶	7	ÉCHASSIER	▶					HISTORIEN FRANÇAIS
		PLANTE LIGNEUSE						▼
POSSESSIF	▶	▼		SÉJOURNA	▶			
RIGOREUX				QUART DE PESETA				
▶			5	▼		ARBRE INDIEN	▶	
						DÉMONSTRATIF		
VENT FROID	FOYER FAMILIAL	▶				▼		
	FLEUVE DE RUSSIE							
▶	▼		6	VILLE DE SICILE	▶		3	
PETITS MAMMIFÈRES	▶				9			

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

V/62 © HACHEL INT

Tous les membres de l'OGBL, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 21 mars 2014 à:

OGBL
Communication et Presse
B.P. 2031
L-1020 Luxembourg

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort. La décision du jury est sans appel.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell auprès de l'OGBL à Dudelange (31, avenue G.-D. Charlotte). Prière d'appeler le N° de tél. 51 50 05-555 pour fixer un rendez-vous.

A gagner:

1^{er} prix: 1 Sac à dos porte-PC

2^e prix: 1 radio-réveil

10 Erreurs / Fehler



F	A	A	U						
B	E	C	D	E	C	A	N	E	
	R	O	U	V	E	R	I	N	
B	R	U	L	E		G	E	L	
	O	V	E		P	E	S	E	
M	U	R	R	H	I	N		V	
	T	E		A	N	T	R	E	
C	A	L	I	N	E		A	R	
	G	I	N		D	U	S		
D	E	V	O	R	E	S		S	
		R	U	E		E	T	A	
F	R	E	I	N	E	R	A	I	
	U	S	E	E	S		S	E	

01/14 - Solution: LUBRIFIANT

Armand De Moreau, Bettembourg 1^{er} prix
Gérard Rouyer, Etain (F) 2^e prix

Frage- wort	▼	Audienz- raum im Orient	▼	Sinfonie Beet- hovens	▼	▼	Bild von da Vinci („Mona ...“)	▼	Nadel- arbeit	Ge- zeiten- strom	▼	Länder jenseits der Ozeane	▼	Metalle ver- binden
▶	6						Beitrag in einer Zeitung	▶						▼
kleiner Tropen- vogel		Soßen		Him- mels- richtung	▶					Kelten in Irland		Kfz-Z. Bochum	▶	
„Italien“ in der Landes- sprache	▶	▼	2				richtige Darstel- lung		süßer Brot- aufstrich	▶	▼			
jetzt, in diesem Moment	▶			Dicht- kunst		Stern in der „Leier“	▼	1			Rasse	▶	8	
Herren- jackett	▼	griechi- scher Sagen- könig		neben- einander laufend, analog	▶					10		Hebri- den- insel		
▶	▼					persön- liches Fürwort (4. Fall)	▶		leichte Beule		indone- sische Münz- einheit	▶		
▶				4		Fluss durch Nord- spanien			großes wär- mendes Tuch	▶		3		lang- weilig
die Un- wahrheit sagen			per- sische Teppich- art		wür- digen, aus- zeichnen	▶	▼			11	engl. Männer- kurz- name		nieder- deutsch: das	▼
Frauen- name		kleines Glieder- tier	▶			5		englisch: bei		Hanf- abfall	▶	▼	9	
▶	7				Brücke in Venedig	▶	▼					Abk.: außer Dienst	▶	
höfliche Anrede in England	▶			Engel	▶									

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

P	Z	A	Y	T	M								
T	A	T	A	R	E	N	T	A	G	E	T	E	S
S	R	P	O	R	T	O	E	T	C				
R	E	G	A	T	T	A	R	F	R	U	E	H	
N	O	T	E	M	I	N	I	V	O	R			
R	E	R	Z	E	U	G	E	N	R	O			
I	L	T	I	S	B	T	M	S	S	I	T		
E	I	G	E	R	H	S	T	A	T				
F	I	S	L	P	A	S	T	A	I	R			
S	G	E	G	E	N	A	G	E	R	A			
T	O	N	I	S	O	N	D	I	E	R	E	N	
E	N	A	P	O	L	Y	K	L	E	I	D		

01/14 - Lösungswort:
TEETASSE

Sandra Fux, Ettelbrück 1. Preis
Katalin Villanyi, Luxemburg 2. Preis

8 Erreurs / Fehler
solution / Auflösung
01/2014



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGBL-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 21. März 2014 an folgende Adresse:

OGBL Communication et Presse
B.P. 2031 L-1020 Luxembourg

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung der Namen der Gewinner im Aktuell beim OGBL Düdelingen (31, avenue G.-D. Charlotte) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 51 50 05-555 anrufen.

Zu gewinnen sind:

- 1. Preis: 1 PC-Rucksack
- 2. Preis: 1 Radiowecker

Pour la démocratie et le progrès social en Europe.



L'OGBL représente les intérêts des salariés de tous les secteurs.

L'OGBL s'engage pour le maintien de l'indexation de vos salaires et pensions, pour une sécurité sociale de qualité, pour la défense de vos salaires et conditions de travail.



OGBL

www.ogbl.lu | www.facebook.com/ogbl.lu